

NICE COTE D'AZUR
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
réunion du vendredi 27 mars 2009

La séance est ouverte à 8 h 20 par monsieur Christian Estrosi,
président de Nice Côte d'Azur

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, bonjour. Nous allons commencer notre séance et je vous propose, comme à l'accoutumée, de désigner monsieur Christophe Barbosa en qualité de secrétaire de séance en lui demandant de bien vouloir procéder à l'appel nominal des conseillers communautaires.

Monsieur Barbosa, vous avez la parole.

Monsieur Barbosa procède à l'appel des conseillers communautaires.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Pour commencer, je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2009. Y a-t-il des observations ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2009 est adopté à l'unanimité.

J'ai le plaisir d'accueillir dans cet hémicycle deux nouvelles élues :

- tout d'abord madame Véronique Paquis, adjointe au maire de Nice, élue conseillère communautaire suite à la démission de madame Muriel Marland-Militello,
- ensuite madame Josiane Piret, adjointe au maire de Cagnes-sur-Mer, élue conseiller communautaire suite à la démission de madame Marie-José Bandecchi ; madame Josiane Piret est absente aujourd'hui en raison d'obligations personnelles prévues de longue date, elle m'a donc demandé de bien vouloir transmettre ses excuses.

Je leur souhaite la bienvenue en votre nom.

Avant d'entamer l'examen des dossiers, je souhaite vous proposer de rattacher à l'ordre du jour du conseil communautaire les délibérations suivantes :

- La délibération 0.3 qui touche à des propositions pour le soutien à l'emploi des jeunes.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous rattachions ce rapport qui vous a été adressé, ou me donnez-vous votre accord pour pouvoir le rattacher ?

Accord unanime du conseil communautaire pour rattacher cette délibération à l'ordre du jour.

S'il n'y a pas d'opposition, nous en débattons tout à l'heure.

- La délibération 29.1 qui, conformément à la décision du bureau communautaire qui s'est tenu il y a quelques jours, nous amène à vous proposer de revenir sur la révision simplifiée du plan d'occupation des sols de Beaulieu-sur-Mer.

Y a-t-il des objections ?

Accord unanime du conseil communautaire pour rattacher cette délibération à l'ordre du jour.

Pas d'objection, elle sera donc rattachée.

Mes chers collègues, l'acte auquel nous allons procéder aujourd'hui est un acte important dans l'histoire de notre territoire.

C'est la première fois que la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur, seizième communauté urbaine créée dans l'histoire de notre pays, la cinquième en rang d'importance et la première communauté urbaine créée depuis onze ans en France, présente son budget.

Ce budget sera détaillé dans quelques instants par notre vice-président en charge des finances, Henri Revel, et bien évidemment après les débats que nous avons eus ici, je remercie chacune et chacun d'entre vous, sur quelque banc que ce soit et au nom de quelque commune que vous représentiez, d'avoir apporté sous une forme ou sous une autre votre contribution à ce que nous réussissions en temps et en heure à pouvoir mettre en place cette communauté urbaine.

Nous voyons bien que, alors que nous ne savions pas, en avril, mai, juin derniers, lorsque nous nous sommes lancés dans cette initiative, ce que pourrait être la situation planétaire, européenne, nationale au plan financier et au plan économique, au moment précis où nous présentons ce budget, si nous n'avions pas pris cette initiative, nous présenterions le budget de la communauté d'agglomération précédente dans des circonstances beaucoup plus difficiles, avec des marges de moyens beaucoup plus restreintes et en mettant encore plus en difficulté chacune de nos communes qui n'ont pas sans mal élaboré leur budget.

C'est donc grâce à votre courage qu'aujourd'hui, nous présentons ce budget sur lequel il y aura peut-être un débat sur ce qui paraît à certains des réponses adaptées à la situation, à d'autres moins adaptées, mais en tout cas ne doutez pas un seul instant que nous ne pourrions pas présenter un budget à un niveau d'investissement tel, avec un équilibre tel et des mesures de fonctionnement positives fonctionnelles qui se traduiront directement dans le pouvoir d'achat et la consommation de nos concitoyens et dans le soutien à l'emploi, si nous n'en étions pas passés par là.

Nous présenterons chaque année notre budget, cela deviendra presque un acte anodin et banal, mais celui-là ne l'est pas, parce que je vois bien ce qui se passe lorsque nous présentons nos budgets dans nos conseils municipaux, et je me tourne vers les médias en les remerciant parce que nous avons besoin qu'eux-mêmes s'imprègnent de cette culture nouvelle et qu'en même temps ils nous permettent de faire acte de pédagogie pour que chacun de nos concitoyens comprenne dans quelle communauté de destin nous nous trouvons aujourd'hui et de qui dépend quel échelon.

J'ai bien vu dans la présentation de mon propre budget municipal qu'on le regardait comme si c'était un budget municipal qui suivait un autre budget municipal tel qu'il était présenté chaque année, or, il n'avait déjà plus rien à voir puisqu'il ne prenait plus en compte, comme pour chacun d'entre vous, mesdames et messieurs les maires, un certain nombre de compétences qui avaient déjà été transférées à la communauté urbaine, même si cela touche à des sujets de très grande proximité pour nos concitoyens. Je ne prendrai que l'exemple de la voirie communale ou de l'éclairage public, bien évidemment c'est le maire, dans l'esprit de chacun, qui prend des décisions sur sa voirie communale et sur son éclairage public, mais en réalité c'est ici désormais que les décisions se prennent. On voit bien aussi le difficile apprentissage que nous avons à faire de la mise en œuvre de nos plans locaux d'urbanisme ou, pour ceux qui sont encore au plan d'occupation des sols, des révisions simplifiées des plans d'occupation des sols ou des révisions simplifiées des plans locaux d'urbanisme au moment où notre grand service de l'urbanisme, au service de toutes les communes, est en train de se mettre en place. Il y a donc un acte de pédagogie évident, en même temps qu'une dynamique incroyable est en train de se créer : on ne nous regarde plus de l'extérieur comme avant.

D'ailleurs, je ne sais pas ce que sera la loi qui sera débattue dès 2009, ainsi que l'a confirmé à tous les députés le président de la république il y a quelques jours de cela, mais nous voyons que l'État et le gouvernement sont fermement décidés à inscrire à l'ordre du jour du parlement, cette année 2009, d'une part la révision de la fiscalité locale et, d'autre part, la révision de l'organisation territoriale de notre pays. Nous avons déjà été identifiés, dans les propositions faites au gouvernement, parmi les dix territoires qui pourraient avoir le statut de métropole. Imaginez un seul instant que nous n'ayons pas opéré cette transformation, nous n'en ferions pas partie, nous ne serions pas dans la « cour des grands » comme Lille, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Lyon, Marseille, etc., nous resterions avec une petite agglomération à l'extrême sud-est de la France qui n'aurait pas le droit de se battre dans la « cour des grands ».

C'est parce que nous avons eu le courage de procéder à cela sans savoir, comme si nous avions eu une sorte d'instinct, qu'aujourd'hui nous sommes reconnus par l'État pour pouvoir jouer ce rôle et rentrer dans la grande compétition qui nous donne un poids, une puissance, quel que soit le gouvernement d'aujourd'hui ou de demain d'ailleurs. Vous savez, lorsque je suis allé vous représenter avec Christian Iacono à l'assemblée générale des communautés urbaines de France, seize communautés urbaines, il y avait quinze présidents de communauté urbaine membres du parti socialiste et un président de communauté urbaine membre de l'UMP. Je dois dire qu'ils m'ont accueilli avec beaucoup de chaleur, beaucoup de convivialité, beaucoup de générosité et, comme la règle est que l'assemblée générale des communautés urbaines de France qui se tient chaque année se tienne l'année suivante, quand une communauté urbaine se crée, chez celle qui est créée, d'entrée de jeu

monsieur Gérard Colomb, le nouveau président de l'ensemble des communautés urbaines de France, a proposé que je puisse l'année prochaine être vice-président de la fédération des communautés urbaines de France et recevoir le congrès annuel de toutes les communautés urbaines de France, ce qui donnera l'occasion à nos amis qui siègent là-haut de pouvoir accueillir à bras ouverts les quinze présidents de communauté urbaine qui font partie de leur famille politique, et je m'en réjouirai. Vous voyez, le fait d'y avoir plus ou moins participé vous donnera en plus l'opportunité d'avoir ce moment de gloire au cœur de l'histoire de Nice Côte d'Azur.

Voilà pourquoi ce moment est important, parce que c'est le premier budget et que, s'il y a des comparatifs à faire, même si j'en ferai quelques-uns qui montrent la dynamique que cela nous permet d'avoir en termes d'investissement par rapport à la situation précédente, c'est une comparaison qui, malgré tout, je le reconnais, n'est pas tout à fait juste et équitable parce qu'on ne peut pas comparer un budget avec un certain nombre de compétences dont disposait la communauté d'agglomération et les compétences dont dispose aujourd'hui la communauté urbaine. Mais nous savons cependant que c'est sur la base du budget qui est présenté aujourd'hui que, chaque année, dans les années futures, les comparaisons pourront être faites et c'est donc bien d'un acte fondateur qu'il s'agit aujourd'hui.

D'abord, nous devons le présenter au moment de la crise financière et économique que nous connaissons actuellement et, face à cette crise, nous devons faire plus que si nous étions dans une situation normale, en considérant qu'il n'y a pas un instant à perdre pour soutenir l'activité, l'emploi, la création de richesses et le monde de l'entreprise et, donc, des salariés dans le département des Alpes-Maritimes, car bien évidemment notre communauté urbaine se met aussi au service de tout un territoire. Certains attireraient l'attention sur l'arrière-pays, le haut pays ; moi, grand défenseur de la montagne et élu de la montagne des Alpes-Maritimes, je pense que le rôle de chaque territoire dans sa dynamique est de générer aussi les énergies qui se transposent sur chaque territoire des Alpes-Maritimes et je n'écarte pas aujourd'hui, je le dis clairement et sans état d'âme, même si ça sera un grand sujet de dissertation dans les semaines ou dans les mois qui viennent, le fait que notre situation entre mer et montagne nous amène à faire évoluer notre réflexion sur ce que doit être le périmètre de la communauté urbaine, parce qu'il y a des dynamiques, notamment nous l'avons vu avec la candidature de Nice 2018, qui font que notre territoire a quelque chose d'un peu différent et d'exceptionnel par rapport à d'autres territoires du bassin de la Méditerranée.

D'ailleurs j'assistais à un cours de niçois où l'on décortiquait hier, avec Jean-Marc Giaume, l'histoire de *Nissa la Bella* et où l'on voit bien que, dans le premier couplet, la seule référence qui est faite à Nice c'est la montagne, les vertes campagnes et le grand soleil d'or, et pas la mer. C'est donc aussi historiquement des sources de réflexion qui ne doivent pas nous échapper.

Ce budget, qu'Henri Revel va vous détailler, est un budget efficace d'action et de proximité. Je voudrais remercier Henri parce qu'il a fait un travail formidable avec l'ensemble de ceux qui, autour de lui, que ce soit à la CLETC ou à la commission des finances, n'ont cessé de tenir des réunions pour que nous arrivions à vous présenter aujourd'hui ce budget. Je remercie notre directeur général des services monsieur Christian Hahusseau et, autour de lui, l'ensemble des services de Nice Côte d'Azur. En parlant des services de Nice Côte d'Azur, je veux remercier aussi les personnels de toutes les communes autour des maires et des directeurs généraux des

services ou des secrétaires généraux de mairie, parce que forcément, pour réussir cet exercice tant de transfert des compétences que de préparation du budget, transférer à peu près 1 400 fonctionnaires de nos communes vers la communauté urbaine, bâtir un budget, monter les pôles de proximité conformément à notre charte sur la proximité et réussir à vous proposer ce que nous vous proposons ce matin, il a fallu que chacun y prenne sa part, que personne ne traîne les pieds, que personne ne fasse de la rétention d'informations mais que chacun y aille volontairement.

Donc, autour de vous, Monsieur Christian Hahusseau, je veux remercier tous les directeurs généraux des services de toutes les communes, je veux remercier tous les cadres de la maison et tous les personnels qui étaient déjà au service de la communauté d'agglomération, ceux qui nous ont rejoints et ceux de leurs collègues fonctionnaires municipaux qui les ont accompagnés et aidés pour que ces transferts puissent se faire dans les meilleures conditions possibles.

Alors oui, ce budget va permettre à Nice Côte d'Azur et aux communes de gagner ensemble à travers une volonté, je dis bien une volonté, et cinq engagements forts.

La volonté c'est l'engagement que j'ai pris à cette tribune ici, il y a un an, avec tous les maires qui m'entourent, de faire de notre territoire le territoire de référence en matière d'écologie et de développement durable, le territoire vert de la Méditerranée, et donc de veiller à ce que chacune de nos initiatives quelles qu'elles soient, dans quelque domaine que ce soit d'infrastructure, de logement, de transport et autre, se mette au service de cette grande cause.

Pour y parvenir, les cinq engagements sont les suivants :

Le premier engagement est la priorité donnée aux investissements : 218 millions d'euros de travaux dès cette année. Nous soutiendrons aussi l'activité des entreprises pour préserver l'emploi et, en même temps, nous allons veiller à ce que cela nous permette de tirer parti du plan de relance gouvernemental de 26 milliards d'euros car, tout comme dans la plupart de nos communes, ne pas prendre en compte l'architecture du plan de relance en matière d'investissement pour en faire bénéficier les actions prioritaires du budget de notre communauté urbaine, aurait été une erreur. Nous l'avons fait et c'est parce que nous l'avons fait que nous bénéficions d'une aide importante de l'État pour arriver à ce niveau d'investissement de la communauté urbaine de 218 millions d'euros.

Cet effort, même si nous ne sommes pas les seuls à le fournir, est l'addition de tous dans le département. Je veux souligner les investissements programmés dans toutes nos communes : 120 millions d'euros sur la commune de Nice, 8,3 millions d'euros sur celle de Cagnes-sur-Mer, 7,7 millions d'euros sur celle de Saint-Laurent-du-Var. Avec toutes les communes de la communauté, cela représente, mes chers collègues, de la plus petite commune (Duranus) jusqu'à la plus grande, un total d'environ 150 millions d'euros d'effort en faveur de l'investissement que nous devons rajouter à ces 218 millions d'euros. Il faut que les citoyens de Nice Côte d'Azur comprennent que, parce que nous avons fait des choix communs dans l'architecture de nos budgets tant municipaux que communautaire, on arrive à 218 millions d'euros plus 150 millions d'euros d'investissement au service de l'activité et du soutien à l'emploi.

Voilà ce que nous avons cherché à faire ensemble.

Deuxième engagement : des moyens d'action renforcés au service de nos ambitions dans les secteurs prioritaires que sont le logement, le transport et les déplacements, l'eau et l'assainissement, la voirie, l'éclairage public, etc. J'y reviendrai.

Troisième engagement : une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver nos capacités d'investissement. Je le répète, à l'échelle de la communauté urbaine et de la ville, il n'y aura pas un recrutement de plus. Je le dis pour la ville de Nice puisque c'est la seule dont j'ai la maîtrise, mais je sais que la plupart de mes collègues qui m'entourent ont la volonté d'avoir la même maîtrise. Nous ne devons pas commettre la même erreur que celle qui a été commise au moment de la création de la communauté d'agglomération, à savoir dire à tout le monde que la création de la communauté d'agglomération permet de mutualiser les moyens et donc, en faisant cette addition, de dépenser moins, alors que sur la seule ville de Nice on a détaché à la communauté d'agglomération 800 personnels, puisqu'il n'y avait plus à traiter l'assainissement, les transports, l'économie, le logement, et qu'en même temps j'ai hérité d'une situation où, en perdant quatre compétences, on a recruté 1 200 salariés de plus. C'est-à-dire qu'en n'ayant plus de raison d'investir autant qu'avant, je me retrouve avec des dépenses de fonctionnement beaucoup plus lourdes qu'avant ! C'est un non-sens, un non-sens économique, un non-sens en matière de soutien à l'emploi en général et un non-sens parce que, bien sûr, cela pèse sur le contribuable local.

Nous ne devons pas reconduire la même erreur et nous y avons donc été attentifs, ensemble, et en même temps que nous transférons les personnels de nos communes, je sais que c'est la volonté de beaucoup d'entre vous, en tout cas ça a été la volonté constante que j'ai affichée, il n'y aura pas un recrutement de plus à la communauté urbaine ou dans ma commune.

Je prends l'exemple de la gestion des ressources humaines : il se trouve que la ville qui exerce toutes les charges de centralité est la ville de Nice, nous avons à gérer un peu plus de 7 000 salariés avec la direction des ressources humaines, en transférant vers la communauté urbaine 1 400 agents entre la ville de Nice et les vingt-trois autres communes, certains m'ont dit qu'il faudrait créer une grande direction des ressources humaines à la communauté urbaine. Attendez, allez expliquer au contribuable que l'on crée une communauté urbaine pour diminuer les dépenses mais que l'on crée un nouveau service pour gérer les personnels transférés ! Eh bien, je vous remercie, mes chers collègues, d'avoir accepté que la délégation des ressources humaines soit accordée à un grand service de gestion des ressources humaines qui existe déjà et qui se met au service des vingt-quatre communes pour le compte de la communauté urbaine, en l'occurrence celui de la ville de Nice. Cela ne fait pas un centime d'euro de plus pour la communauté urbaine en matière de gestion des ressources humaines.

Cette mutualisation que j'ai tenu à faire à l'échelle de Nice Côte d'Azur et de la ville, c'est une mutualisation des services des deux collectivités qui est engagée dans ce domaine pour la logistique aussi, le juridique et le système d'information géographique.

Cette mutualisation permettra une meilleure efficacité de l'action publique et de dégager des économies d'échelle réelles.

J'ai également exigé de nos services des efforts conséquents d'économies. Ainsi, leurs demandes initiales ont été réduites de 6,5 millions d'euros dont 1,2 million d'euros en personnel. Il faut aussi que le service public montre l'exemple de la gestion rigoureuse des deniers publics.

Quatrième engagement : un budget au plus juste. Nous programmons uniquement dans ce budget les interventions que nous sommes en mesure de réaliser, sauf

circonstances exceptionnelles. Nous avons voulu mettre fin aux affichages irréalistes qui génèrent des reports de crédits trop importants. Il faut impérativement améliorer le taux de réalisation qui était de 60 % pour l'investissement en 2008. Pour moi, c'est un taux qui n'est pas acceptable, je veux que nous allions beaucoup plus haut. C'est à peu près à ce niveau de réalisation que j'avais récupéré le conseil général en 2003. Au dernier compte administratif, nous étions à un taux d'exécution de 97 %. J'estime qu'une collectivité comme la nôtre, dont la mission essentielle est d'investir, doit sur les trois ans qui viennent s'approcher peu ou prou du même taux d'exécution, c'est la mission que j'ai impartie à nos services.

Cinquième engagement : poursuivre la solidarité vis-à-vis des communes et bâtir une véritable politique de proximité. Nice Côte d'Azur doit être solidaire, c'est un des piliers de notre charte, mesdames et messieurs les maires.

En 2009, le fonds de concours est transformé en dotation de solidarité communautaire pour offrir aux communes une plus grande souplesse dans l'utilisation de ces crédits. C'est un vrai plus pour les budgets communaux, avec une enveloppe de 7,7 millions d'euros spécialement dédiée à la proximité qui est mise au service de l'action des maires. Par ailleurs, les 7,8 millions d'euros de fonds de concours non encore utilisés par les communes leur seront versés. Ils seront uniquement consacrés à des investissements, c'est la règle que nous nous sommes fixée entre nous.

Bien entendu, Nice Côte d'Azur compte sur ses partenaires institutionnels pour soutenir activement sa politique. Je pense bien entendu au conseil général dans le cadre du contrat de plan départemental. Ce contrat de plan représentait 99 millions d'euros pour la période 2004-2009. Nice Côte d'Azur et le conseil général ont donc engagé cette coopération active dans le domaine des transports pour améliorer la qualité des services rendus à la population et, désormais, et c'est une révolution aux yeux de la France entière, les deux collectivités ont un seul directeur général des transports. Nous avons réussi la tarification unique l'année dernière, depuis le 1^{er} janvier dernier, nous franchissons une étape supplémentaire, que ce soit pour Ligne d'azur ou pour les transports des Alpes-Maritimes, il n'y a plus qu'un directeur. Je ne veux pas de guerre des directeurs, je ne veux pas de guerre des services, je veux une seule et même politique au service de nos usagers. Ce n'est pas un simple affichage parce que nous allons bâtir cette année 2009 un seul réseau entre Ligne d'azur et ses 54 millions de passagers et TAM et ses 13 millions de passagers. Ce n'est pas l'année prochaine, ce n'est pas dans deux ans ni dans cinq ans, on n'est pas dans le discours, au 1^{er} janvier il y avait un directeur et, avant la fin de l'année, il y aura un seul réseau de transports entre nos deux autorités organisatrices de transports.

L'utilisateur empruntera donc dans quelques mois des bus à la livrée identique, de même design, et ne subira plus de concurrence inutile. La rationalisation des deux réseaux avec la suppression des doublons sera pour lui un vrai plus. Dès l'été prochain, le transport des croisiéristes au départ de Villefranche-sur-Mer à destination de Nice ou Monaco sera réorganisé, cela permettra de faire face à la saturation des bus et facilitera les déplacements des usagers de la basse corniche. Je sais tous les inconvénients que vous subissez tant sur la basse corniche que sur Villefranche-sur-Mer, mon cher Gérard, et bien évidemment notre devoir est de profiter de cette mutualisation pour réorganiser les choses et faire en sorte que le réseau avec les

croisiéristes ne perturbe pas non plus l'activité touristique traditionnelle et la vie de la cité ou du territoire.

Ce ne sera que la première étape. En septembre, des mesures seront adoptées pour résoudre d'autres problèmes de saturation sur certaines lignes.

Autre exemple concret de cette collaboration : l'harmonisation des systèmes billettiques qui concernera aussi les autres autorités organisatrices de transport du département. Les premiers tests seront réalisés cet été sur le secteur est avec la communauté d'agglomération de la Riviera française et la principauté de Monaco. J'ai profité d'ailleurs hier de l'inauguration, aux côtés du prince souverain Albert II de Monaco, du salon sur les véhicules propres pour que nous puissions discuter de cette avancée importante. Cela veut dire qu'aujourd'hui, après avoir engagé cette démarche entre le conseil général et la communauté urbaine, nous allons la poursuivre tant avec la communauté d'agglomération de la Riviera française qu'avec la principauté de Monaco. Vous voyez que nous ne perdons pas de temps dans ce domaine.

L'objectif reste l'instauration d'une carte azur départementale dès 2010. Quand on voit la carte orange en Île-de-France qui permet d'accéder à tous les modes de transport, ne croyez-vous pas que nos usagers en ont assez de la guerre des autorités organisatrices où chacun veut garder son petit pouvoir dans son coin, sa petite présidence, sa petite indemnité au passage ? Nos usagers exigent simplement d'avoir un transport avec une tarification la plus faible possible et, quand ils montent dans un bus, quelle que soit l'autorité organisatrice, de savoir qu'on le conduit là où il veut au même tarif et dans les mêmes conditions. C'est sa seule demande, respectons les usagers. Nous sommes des responsables politiques élus par la volonté de la démocratie, sachons être à l'écoute de nos usagers, ils le demandent. Faisons-le et sortons de nos individualismes et de nos égoïsmes. C'est l'exemple que nous offrons ici et j'invite toutes les autres autorités organisatrices de transports du département des Alpes-Maritimes à bien vouloir entrer enfin dans cette discipline pour que nous soyons en mesure de délivrer une seule carte - on peut l'appeler « carte orange », chez nous on peut l'appeler « carte azur », cela correspondrait plus aux couleurs qui sont celles de notre territoire - permettant d'accéder à tous les modes de transports dans le département, quelle que soit l'autorité organisatrice.

Pour soutenir nos actions dans ce domaine des transports, je veux remercier notamment le conseil général qui va nous verser 9,5 millions d'euros de subvention. J'ai été président du conseil général et, lorsque j'ai dit à tout le monde que je voulais une tarification à 1 euro, on m'a dit que cela coûterait terriblement cher à nos communautés d'agglomération, à nos autorités organisatrices, etc. J'ai répondu : ne vous inquiétez pas, nous apporterons la contribution du département si vous acceptez de rentrer dans ce processus. Cette année encore, mon successeur a choisi bien évidemment d'accompagner largement cette politique pour laquelle j'avais pris des engagements et nous aurons une contribution du conseil général de 9,5 millions d'euros. Je salue tous les conseillers généraux qui sont membres de notre conseil communautaire et qui siègent autour de moi, qui bien évidemment défendent cette grande cause au sein de l'assemblée départementale.

Cette collaboration est exemplaire. Je souhaiterais tant qu'il en soit de même avec le conseil régional ! Je pense que nous allons y arriver parce que je dois dire que dans les entretiens que j'ai eus avec Michel Vauzelle et le protocole que nous nous apprêtons à signer ensemble, qui touche un certain nombre de domaines, il y a

notamment celui-là qui pourrait constituer une avancée. Je me réjouis donc que cette discussion soit enfin ouverte, et de manière positive. Bien évidemment chacun mesurera que, le jour où nous y parviendrons, le fait de rajouter le réseau ferroviaire dont l'autorité organisatrice est le conseil régional nous permettra d'avoir un réseau de transport avec une tarification, une billettique, une carte azur qui fera que nous ferons figure d'exception dans notre pays, c'est souhaitable et je l'appelle de tous mes vœux.

Le budget primitif 2009 s'élève à 976,7 millions d'euros, avec une capacité d'investissements opérationnels de 218 millions d'euros. 28 millions d'euros sont liés au plan de relance. Tout cela se fait avec 0 % de hausse de la fiscalité. Silence important. Nous proposons 218 millions d'euros d'investissement au service de l'activité et de l'emploi sans augmentation de la fiscalité. Je suis convaincu que les grands titres feront état de 218 millions d'euros et 0 % d'augmentation de la fiscalité. Pas d'instauration d'une fiscalité additionnelle, pas de hausse de la taxe professionnelle, pas de hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pas de hausse du versement transport.

On peut dire : 218 millions d'euros sur 976 millions d'euros, que fait-on du reste ? Ce sont des dépenses de fonctionnement pour le personnel, pour l'eau, pour l'électricité, pour les charges courantes ? Auquel cas je dirais que c'est un grand déséquilibre. Non. Je veux que l'on comprenne bien que ce sont 218 millions d'euros sur l'investissement auxquels il faut ajouter 462 millions d'euros d'interventions, de soutien à l'emploi, notamment auprès de nos délégataires. Le financement des transports à 1 euro fait partie de ces 462 millions d'euros. Cela permet de soutenir près de 2 500 emplois, c'est aussi de l'aide à la consommation et au pouvoir d'achat. Donc, en réalité, c'est 218 millions plus 462 millions d'interventions au service de l'activité, 462 millions de fonctionnement actif, à fiscalité augmentation zéro.

J'insiste sur ces interventions qui, par le biais des marchés ou des délégations de service public, financent indirectement l'équivalent de 2 500 emplois dans les sociétés délégataires.

Et puis ces 218 millions d'euros, pour que chacun de nos concitoyens comprenne bien, vont permettre en 2009 la réalisation de 500 chantiers. Au moment, mes chers collègues, où vous allez voter 218 millions d'euros, vous lancez 500 chantiers dans le département.

Par rapport à 2008, les dépenses d'investissement progressent fortement. L'année 2008 était une année de transition mais la moyenne des investissements des exercices 2003-2008 s'élevait à 145 millions d'euros par an, c'est donc une progression de 50 % en 2009. C'était bien l'un des objectifs de la transformation en communauté urbaine : investir plus pour renforcer la qualité des services rendus aux populations.

Notre but est de réaliser des équipements qui amélioreront véritablement la vie de nos concitoyens, mais aussi de soutenir l'activité économique. On y répond concrètement d'une part en poursuivant ce qui a déjà été accompli dans les domaines de compétence qui étaient ceux de la communauté d'agglomération, comme l'assainissement et l'eau, et d'autre part en prenant en compte les besoins dans les nouveaux secteurs de compétence transférés, que ce soit la voirie ou la propreté. Ce sont les orientations que j'avais données à Henri Revel et Christian Hahusseau pour bâtir ce budget.

Je veux maintenant vous exposer les grandes lignes de nos investissements pour 2009. Comment ces 500 chantiers se déclinent-ils ?

30 millions d'euros seront consacrés aux transports. Dès le début du mandat, nous avons agi pour organiser la desserte bus avec le renforcement des lignes intervenu en septembre dernier : 15 % d'augmentation de l'offre en septembre dernier. En 2009 nous ferons encore plus, d'une part en améliorant les conditions de transport avec l'acquisition, pour 4,4 millions d'euros, de vingt à vingt-cinq bus aux normes anti-pollution les plus contraignantes, l'achat de rames de tramway pour 3,2 millions pour faire face au succès croissant de ce mode de transport, et d'autre part en réalisant également des travaux d'équipement des arrêts de bus et surtout en poursuivant la mise aux normes des quais pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. Enfin, nous lançons cette année les études et le démarrage du projet de la ligne 2 et le prolongement de la ligne 1 du tramway pour 4 millions d'euros.

Je rappelle à ce sujet que le département s'est déjà engagé sur l'extension de la ligne 2, le 30 juin dernier, en votant une subvention de 50 millions d'euros au bénéfice de la communauté urbaine.

Je le dis sous le contrôle de Louis Nègre qui est membre de la commission présidée par Jean-Louis Borloo qui s'est réunie mercredi dernier pour étudier un par un tous les dossiers de demandes de subvention faites à l'État au bénéfice des lignes de transport en commun en site propre de notre pays, un avis largement positif a été donné par la commission et le jury donnera le résultat dans quelques jours de cela, mais d'après le déroulement qui nous a placés parmi les lignes prioritaires qui devraient être soutenues par l'État, le soutien de l'État qui sera annoncé dans les jours qui viennent devrait se situer dans des proportions particulièrement conséquentes. Il restera aux autres collectivités à bien vouloir nous dire le plus rapidement possible, désormais, quelle sera la part de leur engagement, que je souhaite au même niveau au moins que celui du conseil général.

Toutes ces actions pour faire reculer l'utilisation de la voiture, réduiront les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire et amélioreront notre bilan carbone. A titre d'exemple, la réalisation de la ligne 2 représentera un gain de 20 000 tonnes équivalent carbone par an.

Nous sommes bien entendu très attentifs aux évolutions des matériels afin de pouvoir expérimenter dès que possible les véhicules à énergie propre et, dans quelques semaines, les 900 premiers vélos en libre-service viendront renforcer ce dispositif visant à réduire la circulation automobile en ville.

Au-delà des investissements, je veux souligner que le budget annexe des transports, avec près de 285 millions d'euros de fonctionnement et d'investissement, est le deuxième budget de Nice Côte d'Azur. Il intègre pour 1,7 million d'euros le coût de Mobil'Azur, le transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite lancé au début du mois. C'est déjà un succès avec une moyenne de vingt-six voyages par jour sur les deux premières semaines de fonctionnement. Cela fait deux semaines que nous avons mis en fonction Mobil'Azur, et là aussi nous faisons figure d'exemple : les personnes à mobilité réduite appellent un standard, prennent leurs réservations et peuvent se rendre au lieu de leur destination dès lors qu'il n'y a pas au pied de chez eux une ligne traditionnelle qui puisse les conduire là où elles souhaitent se rendre. Au bout des deux premières semaines, nous en sommes à vingt-six voyages par jour

et cela monte de semaine en semaine. Cela montre bien qu'il y avait une attente profonde de la part des personnes handicapées.

Le logement mobilisera 20 millions d'euros dont 8 millions au titre du plan de relance contre 6 millions en 2008.

58 opérations sont programmées pour répondre à l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Le deuxième programme local de l'habitat, en cours d'élaboration, sera beaucoup plus ambitieux que le précédent dans les domaines de l'efficacité sociale mais aussi environnementale, notamment en termes de performance énergétique. Le budget 2009 traduira d'ores et déjà cette ambition.

Les 6,2 millions d'euros du programme local de l'habitat seront affectés à des opérations de construction neuve, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation, mais aussi au traitement des logements insalubres ou indignes. Ce sont 3 000 logements qui sont concernés dans le département des Alpes-Maritimes. Il n'y aurait pas eu le plan de relance, nous aurions été contraints à nous en tenir à 2 000 logements. Grâce au plan de relance qui affiche en mesure n° 1 à la fois le logement et la rénovation urbaine, parce que nos services et nos bailleurs sociaux, et principalement Côte d'Azur Habitat, avaient déjà des dossiers prêts à réaliser en 2010 parce que cela ne pouvait faire l'objet d'une programmation financière uniquement pour 2010, nous avons réussi à repositionner ces 1 000 logements supplémentaires en 2009 et nous allons donc réaliser 3 000 logements au lieu de 2 000 en 2009.

Ces opérations sont notamment prévues à Cap d'Ail, La Roquette-sur-Var, La Trinité, Levens, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Vence, Villefranche-sur-Mer et bien évidemment Nice.

Les programmes de rénovation urbaine seront poursuivis à hauteur de 3 millions d'euros. Ils concernent 874 logements : pour exemple, l'Ariane avec des travaux aux résidences « les Anémones » et « Saint-Pierre » qui seront lancés au quatrième trimestre, les Moulins avec le début des travaux de sécurisation des caves et de fermeture des vide-ordures au troisième trimestre, Pasteur enfin avec l'acquisition-amélioration de 23 logements dans Nice dès le mois d'avril, en compensation de ceux démolis dans le quartier.

Toutes ces opérations sont lancées avec tous nos partenaires et bailleurs sociaux au premier rang desquels Côte d'Azur Habitat.

64 millions d'euros dont 10 millions au titre du plan de relance seront investis pour l'assainissement, contre 25,5 millions d'euros en 2008. Cela représente 87 opérations.

Chacune de nos vingt-quatre communes bénéficiera de ce vaste programme d'investissement. Les réseaux se montent à près de 22 millions d'euros avec des opérations importantes comme l'extension du hameau de Laghet à La Trinité pour 2,8 millions d'euros, l'aire Saint-Michel à Falicon pour 750 000 euros, des réhabilitations comme par exemple au quartier de Baou-Roux à La Roquette-sur-Var pour 1,1 million d'euros.

De grands chantiers se poursuivront également cette année : le raccordement des communes du canton de Villefranche-sur-Mer à Haliotis pour 10 millions d'euros, la prolongation du collecteur général de la plaine du Var au nord de Castagniers pour 3,6 millions d'euros.

Nous allons aussi concentrer nos efforts sur les stations d'épuration. Ainsi, nous créons trois autorisations de programme pour la construction de la future station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, pour 70 millions, avec dès 2009 une provision de 3,6 millions d'euros en vue de l'acquisition du terrain d'implantation, la rénovation de celle de Saint-Laurent-du-Var pour 26,4 millions dont 2 millions investis cette année; la construction de la nouvelle station d'épuration de Vence pour 17 millions dont 3 millions engagés dès 2009.

Les réseaux d'eau pluviale bénéficieront pour leur part de 4,3 millions de travaux. C'est, mes chers collègues, un effort considérable pour la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.

Pour l'eau potable, 9 millions contre 5,6 millions en 2008 seront investis au travers de 62 opérations dans les communes. Au passage je rappelle, parce que je trouve que cela a été insuffisamment souligné, la baisse conséquente que nous avons obtenue du tarif de l'eau en général sur l'ensemble des communes de la communauté urbaine. Je veux le rappeler, l'année 2008 a vu la baisse de la facture et, en même temps que cette baisse de la facture, on monte en puissance sur des investissements à réaliser au bénéfice de l'eau potable.

Il s'agit d'une part de travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux pour notamment éviter que cette ressource vitale ne se perde dans la nature à cause de réseaux défectueux, parce que tout cela représente aussi la possibilité de réduire encore plus les factures : 890 000 euros à Castagniers, 480 000 euros à Cagnes-sur-Mer, 255 000 euros à Coaraze, 440 000 euros à Colomars, 230 000 euros à La Gaude, 240 000 euros à La Roquette-sur-Var, 250 000 euros à La Trinité, 710 000 euros à Levens, 110 000 euros à Saint-Jeannet, 1 000 000 euros à Tourrette-Levens et d'autres encore.

D'autre part, nous mènerons des opérations de réhabilitation d'usines, comme celle de Polonia à Levens, pour sécuriser l'alimentation en eau. Bien évidemment il faut ajouter à ces travaux ceux réalisés et financés par les délégataires pour 6,2 millions d'euros. Ces travaux réduiront sensiblement les fuites sur les réseaux et généreront des économies budgétaires.

On peut se dire : c'est le propos d'ouverture du président, il pouvait se contenter des lignes globales, pourquoi entrer dans le détail ? Parce que quand on s'est engagé à bâtir un espace non pas où on allait s'écarter de nos citoyens mais au contraire où on allait se rapprocher de chacun de nos concitoyens, maintenant c'est l'heure de la démonstration pour ceux qui le contestaient. Nous l'avons dit et nous le faisons. C'est au plus près de chacun et je pose la question : si nous n'avions pas fait la communauté d'agglomération il y a quelques années, si nous ne la confortions pas avec la communauté urbaine comme nous allons le voir, en plus de l'assainissement, sur la voirie communale, en me tournant vers chacun des maires qui sont ici, pensez-vous que vos communes auraient pu, pour ces montants d'investissement, par rapport à la taille qui est la leur, faire aussi rapidement en quelques années des travaux de rattrapage de leurs réseaux d'assainissement compte tenu de l'état dans lequel ils se trouvaient ?

C'est donc ce que nous faisons aujourd'hui, nous avons un devoir de proximité, de solidarité à l'égard de communes qui, depuis des décennies, ne peuvent rien faire sur leurs réseaux d'assainissement parce qu'elles n'en avaient pas les moyens, et il faut le rappeler à cette occasion pour ceux qui contestaient cette politique de proximité.

Par ailleurs, je voudrais dire un mot de la collecte des déchets et de la propreté. Quelle situation avons-nous récupérée, avec Pierre-Paul Léonelli, pour la seule ville de Nice ? Une situation où l'on avait un service central du nettoyage, des services territoriaux du nettoyage, plus des services sur certains territoires qui avaient été délégués à des entreprises privées, un ramassage des ordures ménagères qui se faisait avec la communauté d'agglomération et, à l'arrivée, une ville sale parce qu'il n'y avait aucune coordination entre tout cela. On arrosait avant de ramasser les ordures ménagères, on faisait le tour des conteneurs et, quand on ramassait les conteneurs, on laissait la saleté autour, si bien que lorsqu'on sortait de chez soi le matin, on trouvait la ville sale.

Aujourd'hui, c'est vrai pour Nice et c'est vrai pour chacun des territoires de la communauté urbaine, une vraie coordination se met en place puisque tout est centralisé désormais avec la même vision d'intervention et d'action. On essaie en quelque sorte de passer l'aspirateur avant, la serpillière après, en faisant en sorte notamment que dans les horaires par rapport aux demandes de chaque maire et aux besoins de la population, on ramasse les ordures ménagères plutôt le soir et on arrose les rues à 5 heures du matin pour que, lorsque les gens partent au travail, ils voient que leur commune est propre.

C'est du concret, c'est du pratique, c'est une organisation qui aujourd'hui montre toute son efficacité aussi en termes de proximité.

Je veux rendre hommage à tous nos personnels qui n'étaient pas à mettre en cause pour les dysfonctionnements constatés, mais simplement ils avaient une organisation qui, dans les différentes hiérarchies, déréglait complètement ce travail quand aujourd'hui nous avons résolu près de 80 % des problèmes.

C'est donc un triplement des investissements avec 11 millions d'euros contre 3,8 millions d'euros en 2008, pour réaliser 28 opérations. Il s'agit de travaux de modernisation des déchetteries et installation de collecte, acquisition de terrains pour la construction de nouvelles déchetteries afin de renforcer la lutte contre les dépôts sauvages ; 1,2 million d'euros seront affectés à l'achat de véhicules industriels propres pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

C'est maintenant une exigence, je le dis très clairement en me tournant vers nos services qui ont à préparer le cahier des charges des appels d'offres, je veux que nous n'achetions plus que des véhicules propres. La Poste en France vient de lancer un appel d'offres auquel répond par exemple - et il y en aura d'autres mais j'en ai vu la démonstration hier avec Louis Nègre qui était à mes côtés - Venturi fabricant de motorisation électrique, monégasque par ailleurs, qui propose avec PSA des véhicules pour l'appel d'offres de la Poste. Pourquoi font-ils cela ? Simplement parce que la Poste en France a décidé désormais de s'équiper uniquement de véhicules propres. Je le dis à notre collectivité ici comme je le dis aux services de ma commune, je n'accepterai plus que l'on présente des appels d'offres pour des véhicules utilitaires où l'on ne prenne pas en compte ce critère qui désormais doit être une exigence. Nous ne pouvons pas donner des leçons à nos usagers et ne pas nous les appliquer à nous-mêmes. Ce sera donc une exigence.

Cette somme sera donc affectée à l'achat de véhicules industriels, l'acquisition de bennes hybrides envisagée en 2010 en fonction des offres des constructeurs en la matière, et nous voyons à quelle vitesse ils progressent dans ce domaine, la réalisation de conteneurs enterrés et semi-enterrés pour 655 000 euros à Beaulieu-

sur-Mer, Castagniers, Colomars, La Gaude, La Trinité, Nice, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var et Vence qui permettra également de réduire les dépôts sauvages. Enfin, l'acquisition pour 2,3 millions d'euros de balayeuses et matériels améliorera l'efficacité du nettoyage dans les communes grâce à une mutualisation des moyens.

Nouvelle compétence majeure de Nice Côte d'Azur, la voirie bénéficiera de 50 millions d'euros dont 10 millions au titre du plan de relance. Si nous n'avions pas monté notre niveau d'investissement à hauteur de 50 millions d'euros sur la voirie, nous n'aurions pas obtenu les 10 millions d'euros de participation de l'État. J'ai donc voulu qu'un effort particulier soit fait en 2009 et 2010 avec, à partir de cette année, 50 millions chaque année, ce qui permet à chaque commune, et on va le bâtir dans les semaines qui viennent, d'établir un plan pluriannuel d'investissement pour les cinq ans qui viennent sur la voirie, ce qui vous permettra de dire à chacun de vos concitoyens dans vos communes : voilà ce que l'on va faire en 2009, voilà ce que l'on programme en 2010, en 2011, etc. Chacun de vos concitoyens aura ainsi une lisibilité parfaite de la manière dont leur cadre de vie par leur voirie, par l'éclairage public, par les parcs de stationnement, pourra s'améliorer. Il faut expliquer à chacun où les élus veulent aller et les conduire pour que chacun puisse l'apprécier à sa juste mesure.

Quelques exemples :

- Duranus : 141 000 euros pour élargir la route de la mairie,
- Saint-Blaise : 80 000 euros pour deux opérations,
- Aspremont : 68 000 euros pour la réfection de la chaussée de l'avenue Caravadossi,
- Saint-Jean-Cap-Ferrat : 400 000 euros pour divers travaux,
- Eze : 511 000 euros pour deux chantiers,
- Saint-André-de-la-Roche : 225 000 euros notamment pour la mise en sécurité du carrefour écoles.

J'ai d'ailleurs à cette occasion une pensée pour notre collègue Honoré Colomas qui a fait une chute et qui souffre de cinq fractures. Je veux l'excuser aujourd'hui et je voudrais que nous nous unissions par la pensée pour lui souhaiter un très prompt rétablissement et, en même temps, lui démontrer que nous veillons à défendre les intérêts de sa commune.

J'ai pris ces quelques exemples, il y en a beaucoup d'autres, mais je veux des exemples qui parlent. Il faut que nos concitoyens comprennent que c'est vraiment ce qui se passe devant chez eux et que, là aussi, comme pour l'assainissement, ce que les communes n'ont pas pu faire pendant des décennies devient réalité désormais pour la voirie. Les communes, si nous n'étions pas passés au statut de communauté urbaine, auraient-elles pu, je pose la question clairement, réaliser ces programmes de voirie ? Parallèlement, j'ai demandé que soit établi ce schéma directeur. Il prendra en compte la résorption des points noirs comme je l'avais fait au conseil général. Dans le courant de l'année, une session sera spécifiquement dédiée au vote de notre schéma pluriannuel de voirie pour cette lisibilité dont je vous parlais. Cela prendra en compte les projets de réalisation de parkings sur toute la mandature. Enfin, pour faire face aux travaux d'urgence liés aux intempéries ou aux besoins de réfection urgente de chaussées, une ligne budgétaire de 5 millions d'euros est prévue en supplément chaque année.

Il est prévu 3,3 millions d'euros pour le développement économique. Ces crédits seront notamment consacrés au soutien à la recherche et à l'innovation, au développement des zones d'activités économiques, aux études pour l'opération d'intérêt national Ecovallée puisque 2009 est la grande année où nous devons finaliser les études pour ensuite entrer en 2010 dans les programmes opérationnels. C'est aussi 2,2 millions d'euros en fonctionnement au service de l'activité économique et notamment la création et la reprise d'entreprises.

Je veux à ce sujet insister sur la réussite de notre pépinière d'entreprises qui accueille douze entreprises créatrices de trente emplois. Ce succès nous a conduits à programmer d'ores et déjà l'extension des locaux actuels afin de pouvoir accueillir six nouvelles entreprises. Avec le soutien aux autres pépinières déjà existantes, Nice Côte d'Azur œuvre concrètement pour la création d'entreprises et d'emplois sur son territoire. 644 000 euros seront d'ailleurs affectés à la promotion et à l'attractivité du territoire.

Il importe de rappeler nos partenariats avec les différents pôles de compétitivité, et d'ailleurs je signerai bientôt une convention de partenariat avec Capénergies, ce pôle centré sur les énergies du futur a pour objectif de développer une filière énergétique d'excellence permettant de préserver l'environnement et le climat.

Je voudrais, avant de conclure, rappeler les actions conduites en matière d'aide à l'emploi pour les jeunes au travers de la mission locale communautaire subventionnée à hauteur de 706 000 euros, ou encore celle du plan local pour l'insertion par l'emploi qui soutient les actions de l'association pour près de 228 000 euros. Mais je veux aller plus loin, notamment en ce qui concerne la formation et l'emploi des jeunes, ce sera l'objet d'une délibération que je vous présenterai tout à l'heure. J'ajoute que Nice Côte d'Azur, par le biais des contrats urbains de cohésion sociale, soutiendra les actions conduites par les associations dans les communes à hauteur de 1,7 million d'euros.

Sur tous ces sujets je veux remercier Dominique Estrosi-Sassone qui préside aux destinées de la mission locale communautaire. Je veux le signaler, je souhaiterais d'ailleurs que le plus grand nombre d'entre vous postulez pour exercer des responsabilités dans les grands organismes nationaux, c'est important, comme Joëlle Martinaux qui nous représente par exemple au sein du conseil d'administration national de tous les centres communaux d'action sociale, ou Louis Nègre dans les grandes instances de transport, et je veux remercier Dominique qui vient d'être élue par ses pairs au plan national pour siéger au conseil d'administration des missions locales de France. Le fait que nous puissions peser dans tous les grands organismes nationaux de tout notre poids, est fondamental et essentiel pour être entendu dans tous ces domaines. Que vous soyez de la majorité ou de l'opposition, quand vous avez une opportunité pour candidater, sachez que notre effort sera notre union et notre unité derrière vous parce que, chaque fois que chacun d'entre vous pourra siéger dans une instance nationale, ce sera plus de puissance d'intervention et plus de poids pour la communauté urbaine ou pour l'ensemble de nos communes.

Enfin, je voudrais rappeler que nous avons souhaité envoyer un signe fort à tous nos personnels. C'est ainsi qu'un effort significatif a été fait en faveur du comité des œuvres sociales de Nice Côte d'Azur à hauteur de 905 000 euros pour tenir compte des transferts de personnels intervenus avec la création de la communauté urbaine. Nous voulons que les personnels de la communauté urbaine se sentent bien avec leur

famille, qu'il y ait ici un esprit de solidarité à leurs côtés, que nous puissions les accompagner dans leurs actions sportives, culturelles, sociales, dans les difficultés qu'untel ou untel pourrait rencontrer ici ou là, je veux qu'ils sachent que tous les élus de la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur sont aux côtés de leurs personnels et que notre effort ne leur fera jamais défaut tant nous sommes attentifs à eux et nous leur sommes reconnaissants pour ce qu'ils réalisent au service de la collectivité.

Voilà, mes chers collègues, je crois vous avoir démontré que ce budget efficace répond aux attentes de nos populations et aux nôtres pour le développement et l'aménagement de nos communes. Je le dis, nous pouvons être légitimement fiers de tout cela. Mais je voudrais dire aussi que nous n'oublions pas les ménages. L'investissement soutient l'emploi, un emploi qui n'est pas perdu, quelqu'un qui ne part pas dans les réseaux de la demande d'emploi ou du chômage, c'est un pouvoir d'achat qui est soutenu, c'est de la consommation dans le commerce qui est soutenue, et c'est le biais de l'investissement.

De l'autre côté, il y a ces 460 millions d'euros que j'ai déclinés tout à l'heure mais, quand on soutient de toutes nos forces des politiques comme la politique tarifaire à 1 euro, que chacun calcule à la fin de l'année quelle économie cela représente pour un ménage, combien cela lui rend de pouvoir d'achat, combien cela réinjecte de consommation dans le commerce, aujourd'hui nous allons plus loin encore dans ce domaine puisque nous avons décidé sur tout notre réseau de transports, par une délibération, si elle est votée en tout cas, que désormais la politique tarifaire que nous avons voulu mettre en place avec Benoît Kandel sur les parkings publics de la ville de Nice, avec une heure vingt de franchise gratuite - au parking Corvésy, par exemple, on a 70 % d'usagers sur la franchise à une heure vingt et tous les commerçants autour disent que ça tourne ; avant, la première heure était si chère qu'on amortissait sur les deux ou trois heures suivantes mais, tout ce qu'on mettait dans le parking, on ne le mettait pas dans la consommation, désormais c'est gratuit et ,au bout d'une heure vingt, on reprend la voiture, on laisse la place à un autre et on peut remettre tout cela dans la consommation - nous décidons ce matin le même type de franchise pour les transports : avec votre ticket à 1 euro, vous descendez du transport en commun, vous avez une heure vingt et si, dans le délai d'une heure vingt, vous faites vos courses et vous remontez dans les transports en commun, vous utilisez le même ticket. Même système, même préoccupation.

Je peux vous dire aussi que sur Nice nous sommes en train de lancer la politique du parking résident qui relève de la même démarche et du même état d'esprit.

Voilà comment ce budget, au-delà de son volet investissement, comprend aussi un volet actif en faveur des ménages et de la consommation parce que nous avons voulu la justice, l'équité et la solidarité en cette période de difficulté pour chacun. Répondre aux familles les plus modestes et les plus en difficulté est aussi notre exigence, que ce soit par les politiques de logement où nous voulons donner sa dignité à chacun, nos politiques de l'emploi en faveur des jeunes, ou encore nos politiques de tarification sur les transports qui bénéficient, en plus de cela, à la consommation.

Voilà pourquoi je veux vous remercier, en terminant comme je l'ai fait en commençant, ne doutez pas un seul instant que ce qui se passe ce matin restera gravé dans l'histoire de notre département et dans l'histoire territoriale de notre pays, parce que ce qui se passe fait figure d'exemple par rapport à d'autres territoires qui, de plus en plus, viennent chez nous s'inspirer de ce qui se passe. Lorsque Pierre-Paul Léonelli

recevait, il y a quelques jours de cela, en mon nom, l'adjoint au maire de Paris envoyé par monsieur Bertrand Delanoë pour voir comment nous étions organisés dans la communauté urbaine sur la propreté, le nettoyage, le ramassage des ordures ménagères, si un jour on m'avait dit que ce serait un maire socialiste pour lequel j'ai le plus grand respect, maire de la capitale de la France, d'une ville qui fait honneur à notre pays, qui s'inspire de ce que nous faisons ici dans la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur pour essayer de l'appliquer à sa propre commune, si on m'avait dit cela il y a quelques années de cela, j'aurais dit c'est de l'utopie, c'est du rêve, on ne le verra jamais. C'est un miracle que vous êtes en train de réussir et qui nous vaut désormais dans tant de domaines d'être regardés avec respect et considération.

C'est à chacune et à chacun d'entre vous que les concitoyens de Nice Côte d'Azur le doivent, sur quelque banc que ce soit, et du fond du cœur, ce matin, je veux vous en remercier parce que le défi que nous relevons est un défi de respect des engagements et de respect de la parole donnée (*applaudissements*).

Qui souhaite s'exprimer ?

M. ALLEMAND. - Monsieur le Président, l'examen de ce projet de budget amène de notre part plusieurs remarques à la fois sur les recettes et sur les dépenses, mais je veux quand même faire un commentaire sur la présentation de ce document qui, le moins que l'on puisse dire, ne facilite pas une lecture transparente, compte tenu notamment de la multiplication des budgets annexes, et on en a créé encore deux : budget annexe Nice Méridia, budget annexe des transports, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, l'eau, le laboratoire de l'environnement, les ports, les parcs de stationnement. Résultat : nous avons huit budgets annexes et le budget principal en quelque sorte, sur lequel se déroule l'essentiel du débat, ne représente plus que 51,28 % de l'ensemble des budgets de la communauté urbaine.

Concernant les recettes, vous comprendrez bien, monsieur le Président, que je ne peux pas ne pas évoquer une nouvelle fois la question de la dotation communautaire. Rassurez-vous, ce sera la dernière, après il sera temps de passer à autre chose. D'ailleurs j'ai remarqué que vous ne vous étiez pas du tout attardé là-dessus, parce qu'en fait votre dotation progresse cette année de 10,4 millions d'euros : 2 millions d'euros parce qu'il y a eu la prise en compte du recensement 2009 et 8,4 millions d'euros de supplément de dotation. C'est-à-dire que le passage en communauté urbaine qui nous avait été présenté comme le sésame d'accès aux caisses de l'État par vos soins, rappelez-vous, 85 euros par habitant au lieu des 44, disiez-vous, finalement ce passage n'aura entraîné une progression qu'à hauteur de 60 euros par habitant, c'est-à-dire 8,4 millions d'euros de plus. Cela représente par rapport à la manne initiale espérée sur les cinq années à venir, 60 millions d'euros de manque à gagner. Par ailleurs 8,4 millions d'euros sur un budget de 977 millions d'euros c'est moins de 1 % du budget. C'est donc plus confortable de les avoir mais ce n'est pas non plus aussi capital que ce que vous avez pu l'indiquer tout à l'heure.

Or, il y a à cette question deux solutions : ou vous saviez à l'époque que les dotations de l'État allaient être réduites et vous nous avez caché la vérité, vous nous avez fait avancer à marche forcée pour moins que prévu, ou vous ne le saviez pas, cela veut dire que vos collègues du gouvernement vous ont fait un bien mauvais tour. En tout état de cause, c'est votre responsabilité.

Si je dis cela, ce n'est pas pour vous accabler mais simplement pour remettre les choses à leur place et relativiser certains effets d'annonce. Ce n'est pas la peine de s'extasier devant les 28 millions d'euros du plan de relance généreusement accordés par monsieur Devedjian le ministre de la relance, cela ne représente que la moitié du préjudice que ce gouvernement nous a fait subir en modifiant la règle du jeu concernant les dotations communautaires.

Recettes encore : ne parlons pas des subventions qui sont versées en fonctionnement, qui proviennent des « amendes » versées par les communes qui comptent moins de 20 % de logements sociaux. Je vois que monsieur Nègre me regarde avec attention.

M. NEGRE.- Une grande attention !

M. ALLEMAND.- Le produit n'est plus que de 700 000 euros, quand on sait que l'amende est à 150 euros par logement, cela représente 4 700 logements, c'est peu et c'est même insignifiant quand on sait que la seule commune de Saint-André-de-la-Roche dont le maire est aujourd'hui absent, et nous lui souhaitons un prompt rétablissement, est la seule qui respecte la loi SRU.

Franchement, quand je regarde cette recette, je me dis, mais je sais que ce n'est pas votre avis, qu'il est temps que nous revenions aux affaires pour durcir les pénalités de cette loi et les multiplier, comme nous le souhaitons, par cinq. Parlons maintenant des recettes fiscales.

Vous aviez, au moment des orientations budgétaires, programmé vos recettes fiscales en fonction d'un taux de croissance de 0,5 % - c'est inscrit dans le document - mais nous n'en sommes plus là. On parle aujourd'hui d'une récession, moins 1 %, moins 1,5 %, certains commencent à avancer le chiffre de moins 3 % ; ce n'est plus une simple récession, c'est une crise économique profonde et elle va immanquablement impacter notre activité économique. Il faut être lucide, c'est comme Tchernobyl, la crise ne va pas s'arrêter à la frontière du département.

187 000 chômeurs de plus en deux mois. Il faut là aussi rassembler nos forces et faire preuve de beaucoup d'humilité. Je dis cela parce que j'ai encore en mémoire l'intervention que vous aviez faite à l'inauguration du nouveau siège de la mission locale aux Moulins. Je vous ai entendu dire à cette occasion : nous allons faire mieux que les autres. Pas aujourd'hui en tout cas. Au mois de janvier, hausse du chômage dans la région Provence Alpes-Maritimes : 4,3 %. Bouches-du-Rhône : 3,6 %. Var : 4,2 %. Alpes-Maritimes : 6,2 %. C'est le plus mauvais résultat.

Si je précise cela, c'est parce que j'ai quelques inquiétudes sur les prévisions budgétaires et notamment sur les bases prévisionnelles de la taxe professionnelle qui devraient augmenter de 10,06 %. Je le souhaite, je le souhaite vivement pour tous ceux qui ont un emploi et tous ceux qui actuellement se battent pour ne pas le perdre, mais c'est quand même un petit peu optimiste. La taxe professionnelle représente 131 millions de recettes. A ce propos, le président de la République a annoncé sa suppression pour 2010. La question que je vous pose est la suivante : où en sommes-nous réellement de cette affaire ? En effet, elle aura des conséquences extrêmement importantes et, traditionnellement, lorsque c'est le cas, ça l'a été à la région il y a quelques années, on a supprimé la part de la taxe professionnelle à la région, il y a des

dotations financières de compensation de l'État ; avons-nous à ce sujet des garanties ?

Vous avez sagement renoncé à l'une des possibilités qui avaient été évoquées au moment des orientations budgétaires, qui était de relever le taux de la taxe des ordures ménagères de 10,9 % à 12 %. Aujourd'hui c'est un taux zéro, je trouve que c'est une bonne chose pour les ménages de notre département qui ont déjà à supporter 15 % de hausse fiscale de la part du conseil général et encore plus pour ceux de certaines communes de la communauté qui vont supporter la hausse du conseil général plus la hausse des communes, je pense notamment à Nice (15 %) ou à Cagnes-sur-Mer puisque votre voisin a également augmenté les impôts locaux.

La taxe professionnelle est un vrai problème parce qu'on dirait que vous avez fait là un choix qui est idéologique. Dans ce département, il est clair, maintenant que tout le monde s'est prononcé sur le relèvement ou le non-relèvement des taux, que ce sont les ménages, les salariés et les retraités qui supporteront l'intégralité de la hausse de la pression fiscale locale. Aucun effort n'est demandé aux entreprises. Certes le moment est très difficile, mais tout de même, on aurait pu espérer par ce biais un rééquilibrage et avoir moins de hausse fiscale en compensation pour les ménages, les salariés et les retraités. La répartition de l'effort fiscal dans ce département est donc injuste.

Venons-en maintenant aux dépenses. Rien de bien nouveau sous le soleil. C'est dans les investissements que l'on retrouve les 28 millions d'euros du plan de relance. Je ne vais pas détailler tous les secteurs comme vous l'avez fait, mais je vais simplement axer mon propos sur trois remarques qui me paraissent symboliques et qui correspondent à trois secteurs.

Premier secteur : les transports, parce que là il s'agit d'une question de principe. Vous inscrivez pour 2009 l'autorisation de programme pour un montant de 59,8 millions d'euros à répartir sur cinq exercices pour des travaux d'aménagement de voirie sur la promenade des Anglais à Nice (il y a une délibération) induits par les travaux afférents à la réalisation de la ligne 2 du tramway. Or, la concertation publique n'est pas achevée, l'enquête publique ne s'est pas déroulée et, aujourd'hui, en dépit du forcing que vous faites, personne ne sait encore par où passera cette ligne 2.

Je trouve que, par respect pour la population qui est encore, à l'heure où nous débattons, peut-être en train d'aller écrire ses remarques sur les registres, donner son avis, dire dans cette délibération que de toute façon il faut faire ces travaux d'assainissement parce que le tramway passera par la promenade des Anglais, c'est quand même un peu fort de café.

Mais là, nous sommes sur une question de principe. Sur les deux autres budgets, nous sommes sur des questions de fond.

Le premier, cela ne vous étonnera pas, est le logement : 20 millions d'euros consacrés cette année, 7,2 millions d'euros sur des opérations nouvelles, vous êtes en deçà de ce que j'avais même imaginé au moment des orientations budgétaires. Vous êtes sur les bases d'une construction d'environ 400 logements sociaux neufs au maximum. Vous pouvez bien sûr dire 3 000 en rajoutant d'importantes opérations de réhabilitation qui sont certes nécessaires, mais je connais comme vous et je sais la difficulté qu'il y

a, je connais l'état du parc de logements ; vous pouvez rajouter aussi les opérations de rénovation urbaine, la réhabilitation de 874 logements, vous arrivez à 3 000. Mais, dans la situation où nous sommes, pour moi ce qui compte c'est le solde positif, la construction de logements sociaux neufs, et là, nous sommes aux environs de 400 - mais Paul Cuturello y reviendra dans la délibération 15.1, avec grand plaisir me dit-il - en tout cas bien loin, mais alors bien loin de votre objectif sur lequel vous perséverez d'ailleurs en paroles, de 1 200 à 1 500 logements sociaux neufs par an.

Le dernier budget que j'ai pris en exemple est celui du développement économique avec 1,8 million d'euros, alors qu'il y a deux collectivités qui sont aujourd'hui en charge du développement économique, en compétence : la région parce qu'elle est chargée du schéma régional de développement économique et, au niveau infra-départemental, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines.

1,8 million d'euros pour les études de l'OIN, l'impulsion de la filière commerce, le soutien à la création et la reprise d'entreprises, le développement territorial, le renforcement de l'attractivité de Nice Côte d'Azur et le développement des ZAC. Eh bien, si vous arrivez à faire tout cela avec 1,8 million d'euros, alors là pour le coup je vous tirerai mon chapeau.

C'est très insuffisant et il n'y a rien sur les pôles de compétitivité, encore moins sur les pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire qui, pourtant, font travailler énormément les petites et moyennes entreprises de notre département. Et même pas sur un pôle qui pourtant nous est cher, le pôle ICI, industrie communication innovation, votre pôle puisque je vous rappelle une réunion organisée il y a maintenant quinze mois par le président de l'Université, où nous étions l'un et l'autre à la même table et où vous aviez indiqué aux acteurs de ce pôle « vous serez pôle de compétitivité ». Nous étions en période préélectorale. Et, intervenant à votre suite, j'ai dit : je ne vous promets pas que vous soyez pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire parce que ce dossier à ce moment-là ne tient pas la route, mais je vais quand même vous attribuer des crédits à l'émergence pour que vous essayiez de monter ce projet jusqu'au bout parce que le contenu est intéressant.

Voyez, c'était une déclaration beaucoup plus modeste, monsieur le Président. Mais, quatorze mois plus tard, ils vont être labellisés pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire, je vous l'annonce, le 17 avril prochain, en séance plénière au conseil régional, parce qu'ils ont rempli les critères, parce qu'ils ont fait les efforts nécessaires, parce qu'ils ont approfondi leur projet et parce qu'ils ont régionalisé leur assise.

Et vous, où en êtes-vous au niveau du pôle de compétitivité ? Nulle part.

Alors voilà, j'ai pris trois exemples parce que je ne veux pas alourdir le débat et prolonger le calvaire, je vois monsieur Léonelli en train de me regarder. Vous avez dit 217 millions d'euros, 0 % de fiscalité. Vous avez même préconisé à la presse, c'est ce que vous souhaitez, qu'elle titre sur 0 % de fiscalité. On verra demain. Je ne vois pas pourquoi ils feraient un gros titre sur les 0 % de fiscalité de la communauté urbaine alors qu'ils n'ont pas fait le même gros titre pour les 0 % de fiscalité du conseil régional, puisqu'il a fallu aller en page 7, si je me souviens bien, pour arriver à voir que nous avons pris la décision politique de ne pas augmenter les

impôts. Comme ils n'ont d'ailleurs guère valorisé non plus les 15 % récents de hausse fiscale du conseil général.

Alors, je leur suggère un autre titre : communauté urbaine, le poids de la dette s'alourdit. Comme quoi demain matin, vous et moi, nous ne rêvons pas de trouver le même journal.

Pour terminer, je voudrais dire deux mots de l'emprunt.

Il y avait l'an passé 355 millions de dette, il faut cette année rajouter et imputer le transfert d'une partie de la dette de la ville de Nice vers la communauté urbaine et des autres communes, 180 millions d'euros. La dette se monte donc aujourd'hui à 535 millions d'euros. Il va falloir rajouter à cela le recours à l'emprunt prévisible pour l'année. Alors là, mes compétences s'arrêtent parce que je n'ai pas réussi à trouver le bon chiffre. J'ai bien noté, et vous l'avez repris tout à l'heure, que l'investissement serait de 218 millions d'euros, mais page 18 on nous dit que le recours à l'emprunt prévisible sera de 98,5 millions d'euros et, page 30, de 49,3 millions d'euros. En tout état de cause, par rapport au volume d'investissement, c'est beaucoup et, si je retire en plus de ce chiffre - vous avez eu la clarté de le faire - les 28 millions du plan de relance, c'est-à-dire que nous sommes à peu près à 190 millions d'euros d'investissement sur le flux classique annuel, si franchement il faut aller jusqu'à emprunter 98 millions d'euros pour les réaliser au maximum, cela fait vraiment beaucoup.

Voilà, nous ne cautionnerons pas ce budget, c'est donc sans surprise, Monsieur le Président, que nous nous apprêtons à voter contre.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. Qui d'autre souhaite s'exprimer ?

Plus personne ne demande la parole ? Très bien.

Comme vous pouvez le voir, je me sens particulièrement accablé, monsieur Allemand. Je dirai qu'il n'y a rien à répondre, vous vous êtes inscrit dans votre logique sectaire, idéologue où vous dites par principe « je vais m'opposer ». Ici, vous savez, ce n'est pas une assemblée politique. Vous mélangez tout. Ici, c'est un endroit où l'on construit. Plutôt que d'apporter des contributions comme je relève qu'un certain nombre de personnalités de votre mouvement le font de plus en plus et se montrent peut-être plus dignes de leur mandat depuis quelque temps en me faisant des propositions sur le stationnement, sur le déplacement des taxis, etc., vous préférez toujours prendre la parole pour dire « tout ce que vous faites c'est mal ». J'ai compris, votre discours consistait à essayer de prouver que tout ce que nous faisons ici pour nos concitoyens c'est mal, nous n'aimons pas nos concitoyens, nous ne cherchons pas les bonnes formules pour soutenir l'emploi. Vous savez, quand vous vous en prenez aux chefs d'entreprise et que vous dites qu'il est scandaleux qu'on n'augmente pas la taxe professionnelle pour les chefs d'entreprise, vous cherchez quoi ? A ce qu'on licencie des centaines et des milliers de salariés cette année ? Qu'on mette en difficulté des entreprises qui le sont déjà à cause de la crise économique et financière ? Je suis désolé, nous avons dans le département des Alpes-Maritimes, surtout à la tête de petites et de moyennes entreprises, des chefs d'entreprise courageux, dont certains se privent même d'un revenu personnel de la part de leur entreprise pour soutenir leur propre personnel et leurs emplois. J'estime qu'une collectivité comme la nôtre se doit de les soutenir.

Alors, tirer à boulets rouges en disant qu'il fallait augmenter la fiscalité et la taxe professionnelle ! Simplement, sur la taxe professionnelle, je voudrais vous donner des éléments, c'est important parce que cela montrera que vous n'avez pas bien travaillé vos dossiers.

Les recettes de la taxe professionnelle progressent d'environ 10 % dans le budget 2009 par rapport aux recettes encaissées en 2008. Ce n'est donc pas dû à une augmentation de la taxe.

M. ALLEMAND.- Je n'ai jamais dit cela.

M. LE PRESIDENT.- J'explique quand même.

M. ALLEMAND.- Vous expliquez quelque chose que je n'ai pas dit.

M. LE PRESIDENT.- C'est quand même terrible, cette espèce de culture où nous, nous sommes respectueux et vous, vous êtes toujours dans l'excès et dans la volonté d'empêcher les autres de s'exprimer.

M. GAECHTER.- Monsieur le Président, vous avez lu le journal pendant toute l'intervention de monsieur Allemand !

M. LE PRESIDENT.- J'ai des oreilles. Si vous, vous n'êtes pas capable de lire le journal et d'écouter en même temps, moi j'en suis capable. Je vous montre par mes réponses que rien ne m'a échappé.

M. GAECHTER.- Vous n'avez pas bien compris alors.

M. CUTURELLO.- Vous manquez d'entraînement.

M. LE PRESIDENT.- Je vous expliquerai, je vous donnerai des cours de communication.

Quatre raisons rendent compte de cette progression significative.

Premièrement, la décision nationale de revaloriser les bases sur lesquelles la taxe professionnelle est calculée : plus 2,6 %.

Deuxièmement, un travail efficace mené en collaboration avec la direction des services fiscaux pour vérifier la juste application de la taxe professionnelle aux entreprises du territoire communautaire. Plusieurs erreurs de la part d'entreprises ont été constatées et rétablies, et je remercie les services fiscaux pour le travail qu'ils ont effectué et qui nous a permis de récupérer plus de recettes de taxe professionnelle que prévu, parce qu'il y avait eu des erreurs et il y a eu des réajustements.

Troisièmement, la décision communautaire du 24 septembre portant changement du mode d'évaluation des cotisations minimum.

Quatrièmement, une progression sensible de la taxe professionnelle de la société ST2N due à la prise en compte dans le budget 2009 des immobilisations liées au tramway.

Voyez, il y a des explications à tout. Une enquête menée par l'association des communautés urbaines de France, vous savez, l'association où je suis tout seul face à quinze, c'est elle qui objectivement donne le chiffre suivant...

M. CUTURELLO.- Elles sont toutes socialistes alors !

M. LE PRESIDENT.- Oui. Vous savez, je refuse d'ailleurs que certains s'accaparent le fait d'être social, d'être tourné vers les autres et de témoigner de manière responsable la solidarité à ceux qui en ont besoin dans notre pays. Vous avez peut-être usurpé l'appellation de votre parti et peut-être que les engagements qui sont les miens et mes convictions sont plus sincères que les vôtres dans ce domaine. Une enquête menée par l'association des communautés urbaines de France en mars 2009 auprès des seize communautés urbaines existantes, place Nice Côte d'Azur en tête avec la plus forte progression due à ces quatre évolutions :

- Nice Côte d'Azur : +10 %,
- Le Creusot et Toulouse : +8,2 %,
- Bordeaux : +8 %,
- Lyon et Lille : +4,5 %,
- Marseille : +2,8 %

Monsieur Allemand, ce n'était pas la peine de nous faire un grand débat sur la manière dont nous traitons la taxe professionnelle, il y a des faits qui parlent d'eux-mêmes, il suffit de vous renseigner auprès de ceux de vos amis qui ont la juste information, ils vous l'auraient apportée, cela vous aurait évité une intervention tout à fait inutile.

Pour le reste, vous me parlez du plan de relance, si vous estimez que j'ai eu tort pour le contribuable des Alpes-Maritimes de bénéficier de 28 millions d'euros d'aide de l'État et que 28 millions c'est dérisoire par rapport au fait que, en parallèle à cela, on prene 35 millions d'euros sur le campus de développement durable, on bénéficie sur le centre hospitalier universitaire de Pasteur des aides complémentaires du ministère de la santé pour pouvoir sortir l'hôpital du 21^e siècle, que la ligne enterrée de 225 000 volts Boutre-Carros soit financée en totalité par l'État et nous permette dans cinq ans d'être totalement sécurisés ; c'est une addition de tout. J'ajoute que, pour le tramway, une aide conséquente de l'État sera annoncée dans les jours qui viennent. Vous laissez tout cela de côté parce qu'il y a le plan de relance et vous oubliez de citer tout le reste. Nous travaillons avec les collègues qui m'entourent. Pour le tourisme, par exemple, nous aurons dans quelques jours une grande annonce à vous faire avec monsieur Rudy Salles, je ne dis rien aujourd'hui, une très grande annonce, une très grande décision nationale. C'est notre travail, nous le menons avec cœur, passion, engagement, acharnement, parce que nous voulons penser à ceux qui attendent tant de notre part.

Monsieur Allemand, quand vous nous dites « vous ne faites pas ceci ou cela pour les pôles de compétitivité », d'abord la plupart des pôles de compétitivité n'ont pas leur siège, c'est votre compétence plus que la nôtre de nous engager à leurs côtés. Par contre, Capénergies est le pôle de compétitivité qui par rapport à Ecovallée, par

rapport à notre grande politique de développement durable, est le plus à même de nous apporter une contribution, de nous proposer des brevets, des solutions qui fassent de nous une collectivité originale et innovante. Mais il faut rester modeste.

Vous me dites que le conseil régional est à fiscalité zéro après avoir augmenté pendant des années de près de 70 % ! Je ne sais pas si c'est électoral ou pas, mais en même temps que vous m'annoncez cela, si pour vous c'est un titre de gloire d'avoir fait 0 % d'augmentation de la fiscalité mais en même temps de ne rien avoir inscrit dans votre budget au bénéfice de Nice Côte d'Azur, rien, vous n'avez rien inscrit, je n'ai toujours rien de votre contribution sur les transports en commun pour le département des Alpes-Maritimes ! Ce n'est pas la peine de vous vanter de faire 0 % d'augmentation si, en même temps que vous votez un budget, vous ne votez rien pour Nice Côte d'Azur. Si vous me disiez : on a fait 0 % d'augmentation et voilà ce que nous apportons, j'attends tellement de votre part, d'être enfin pour une fois une personnalité politique digne de la place qu'elle occupe, et constructive, disant : ici c'est la communauté urbaine, ce n'est pas une instance politique. Nous avons besoin, chapitre par chapitre, dans nos domaines de compétence, d'essayer de donner plus. J'ai besoin des aides de tout le monde. Pour le logement, vous pouvez nous parler de vos critiques pour le logement mais vous refusez de participer au programme de rénovation urbaine ! Vous refusez ! Tout ce que nous faisons aujourd'hui, vous nous dites que c'est insuffisant, toutes les opérations qu'on lance sur Pasteur, l'Ariane, les Moulins, vous nous dites que c'est insuffisant mais vous refusez d'y apporter votre contribution ! Ce serait beaucoup plus conséquent si vous y apportiez votre contribution.

Alors Monsieur Allemand, de grâce, quand on n'a rien à apporter, quand on n'a rien à proposer, on se fait petit, on se fait discret et on ne critique pas. On est autorisé à critiquer quand, en contrepartie, on apporte, mais vous n'apportez rien, alors vous restez modeste et vous restez discret.

Je vous ai écouté, je ne me sens pas accablé, cela ne mérite pas plus de réponse. Vous devriez savoir, si vous étudiez le code général des collectivités territoriales, que les budgets annexes sont des obligations réglementaires, je dis bien réglementaires.

M. ALLEMAND.- Je n'ai pas dit le contraire.

M. LE PRESIDENT.- Et c'est vrai pour les quinze autres communautés urbaines de France. Elles ont des nomenclatures budgétaires différentes, des modes de perception de la TVA qui sont différents ; ils répondent à la volonté d'individualiser l'équilibre des comptes, la création des budgets annexes est donc obligatoire mais aussi extrêmement utile pour la transparence des comptes.

Par ailleurs, au-delà de Capénergies qui est notre partenaire principal, nous subventionnons tous les pôles de compétitivité, tous. Pourquoi ? Parce que, contrairement à ceux qui voudraient mettre en compétition Sophia-Antipolis et Ecovallée, je n'appartiens pas à ceux-là, je joue un territoire métropolitain et je sais très bien que ce que nous allons faire en matière de politique innovante sur le développement durable dans Ecovallée profitera à Sophia-Antipolis, et tout ce qui est fait à Sophia-Antipolis, notamment sur la gestion des risques, sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, sur les solutions communicantes sécurisées, j'ai besoin de les mettre en réseau avec Ecovallée parce que c'est de cette mise en réseau que nous sortirons renforcés. Nos efforts, nous

allons les faire pour tous les pôles mais nous faisons plus pour celui qui correspond plus à notre thématique centrale, cela me paraît légitime et normal.

Je précise, en passant la parole à Henri Revel pour la présentation détaillée du budget, et avant que nous ne passions à son vote, que pour mémoire, monsieur Allemand, plutôt que de venir ici faire de grandes déclarations, vous auriez pu faire des propositions. Vous savez que je suis un homme ouvert, tolérant et que, quand l'opposition me fait des propositions concrètes, et certains sur vos bancs m'en ont fait parfois, je les ai prises à notre compte et je vous en ai laissé la paternité. Vous savez, tout ce que j'ai rappelé sur la proximité, la charte de la proximité, etc., c'est madame Sophie Duez qui avait demandé, avant de se prononcer elle-même, à ce qu'un certain nombre de facteurs soient pris en compte, qui se traduisent directement aujourd'hui dans leur application après que nous les ayons pris en compte sur les pôles de proximité. De même, monsieur Gaechter a souvent fait des propositions en termes d'environnement, il m'a fait des remarques par exemple sur les vélos en libre service, nous sommes en train d'étudier, et j'attends son avis aussi, les pistes cyclables qui devront suivre le mouvement parce qu'il m'a dit : à quoi bon mettre 900 vélos en libre service si en même temps vous n'adaptez pas les modes de circulation et la protection de ceux qui utilisent ce mode de déplacement ? Vous avez tellement raison, cela m'a fait réagir, je vais dans votre sens et j'ai demandé à ce que d'ici le mois de juillet des propositions fortes soient faites et qu'elles vous soient soumises.

Quand on me fait des propositions et qu'elles me paraissent aller dans le bon sens, je les prends, mais là vous intervenez sur le budget sans qu'un seul des élus qui siègent sur les bancs de l'opposition, alors que je préférerais que ce soit une assemblée tout simplement, une assemblée de gens qui discutent et débattent entre eux, parce que nous ne sommes pas une assemblée politique au sens propre du terme puisque nous ne sommes pas soumis au suffrage universel direct, mais pas un seul d'entre vous n'est venu siéger à la commission des finances pour débattre avec Henri Revel. Vous auriez peut-être pu, par rapport à un certain nombre de remarques que vous avez faites, venir en commission des finances, monsieur Allemand, et dire en commission des finances : sur tel ou tel chapitre ne peut-on pas revoir ceci, ne peut-on pas réaménager cela, si vous allez à ce niveau d'intervention le conseil régional serait peut-être prêt à vous accompagner un peu plus de telle ou telle manière... Ce travail d'élu communautaire qui vous a été confié, par ma volonté, par le conseil municipal de Nice, vous ne l'avez pas fait, Monsieur Allemand. C'est dommage, parce que vous auriez peut-être fait des propositions qui auraient été prises en compte comme je l'ai fait par le passé.

Je vous propose peut-être ce matin que, plutôt que d'avoir une opposition systématique sur tout, vous ayez une méthode de travail différente et plus ouverte, à l'image de celle que je vous propose.

Avant de passer la parole à monsieur Revel, une réaction à Patrick Allemand de la part de monsieur Louis Nègre.

M. NEGRE.- Je voulais simplement réagir au petit coup de griffe de Patrick Allemand sur la commune de Cagnes-sur-Mer lorsqu'il évoque l'augmentation des impôts de 4,9 %. Vous avez dit : c'est une répartition de l'effort fiscal injuste ; c'est bien le terme que vous avez employé ? Bien.

Vous avez dit : vous allez augmenter les impôts des salariés et des retraités. Si vous connaissiez vos dossiers, monsieur Patrick Allemand, vous devriez savoir qu'en réalité, 62 % des Cagnois ne paient pas cette augmentation des impôts, peu ou prou, et donc finalement les 4,9 % ne concernent que ceux qui ont les moyens de payer. A partir de là, il n'y a pas de répartition injuste et je dirai que vous faites de la démagogie catégorielle.

Le deuxième point sur lequel je vous accroche, c'est que vous devriez mieux que quiconque connaître la loi SRU dont vous nous rebattez les oreilles en disant : seule Saint-André-de-la-Roche a été capable d'atteindre les objectifs. C'est faux ! Que dit la loi ? La loi dit que c'est en 2020 que l'on doit avoir les 20 % et pas en 2009. Là encore, vous vous trompez, ou vous nous trompez.

Je terminerai en disant que nous avons un excellent budget, toutes les communes sont bénéfiques dans ce budget et nous sommes heureux d'être rentrés dans la communauté d'agglomération. La preuve en est que je suis persuadé que parmi vous Michel Santinelli votera le budget ! Pourquoi ? Tout simplement parce que Michel Santinelli a bien vu que, pour la première fois, grâce à la Communauté Urbaine, on allait débloquer dès cette année, dans ce vote-là, 70 millions d'euros pour la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer. Les 70 millions d'euros que vous vouliez, vous les avez grâce à nous !

M. SANTINELLI.- Il était temps ! Quatorze ans de promesses !

M. LE PRESIDENT.- Je m'excuse auprès d'Henri Revel mais Patrick Allemand a posé une bonne question sur la dette, bien sûr il est de mon devoir de répondre mais, là encore, vous seriez venu en commission des finances, Henri Revel vous l'aurait expliqué et cela vous aurait peut-être épargné ce que vous avez exprimé sur la dette.

Il y a 535 millions constitués de 355 millions de Nice Côte d'Azur avant son passage en communauté d'agglomération, et de 180 millions d'emprunts transférés par les communes. Ces communes nous transfèrent en même temps les moyens d'y faire face, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Que chacun comprenne. En réalité, nous avons 355 millions de dette et pas 535 millions, mais par le fait de passer en communauté urbaine, les communes qui nous transfèrent leurs compétences nous transfèrent en même temps leur dette, mais en même temps qu'elles nous transfèrent leur dette, elles nous transfèrent aussi les moyens avec lesquels elles faisaient face elles-mêmes au remboursement de la dette, monsieur Allemand.

La question est bonne parce qu'elle permet d'apporter cette explication. C'est la raison pour laquelle il faut la regarder de manière équilibrée. Certes la dette augmente, mais les moyens de remboursement de la dette augmentent aussi par l'apport des communes.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Enfin, et ce n'est pas du tout de manière polémique parce que, vous savez, chacun dans son camp politique a ses propres boulets, tout à l'heure vous disiez :

c'est le gouvernement qui nous a privés, plutôt que d'avoir 40 euros de dotation de plus par habitant, de n'avoir que 20 euros de plus. Déjà je suis content d'en avoir 20 de plus. Nous sommes deux communautés urbaines à en être privées : Toulouse, communauté urbaine présidée par monsieur Cohen qui est un membre de votre famille politique, et nous. En réalité, sur la loi de finances, un amendement a été déposé par le rapporteur des finances à l'Assemblée nationale, et non par le gouvernement, monsieur Gilles Carrez qui est par ailleurs président du comité des finances locales. Il a déposé un amendement pour que les nouvelles communautés urbaines ne puissent pas disposer à plein des mêmes dispositions que les communautés urbaines précédentes. Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai déposé un amendement pour défaire l'amendement de monsieur Carrez. J'avais contacté monsieur Cohen en lui disant : sortons de notre cadre politique et soutenons-nous, moi je mobilise mes collègues du groupe UMP qui vont me soutenir et vous, vous mobilisez vos collègues du groupe socialiste qui vont nous soutenir, associez-vous à mon amendement, c'est tout autant l'intérêt de Toulouse que celui de Nice Côte d'Azur. Au téléphone, il m'a dit oui, je vais voir ce que je peux faire auprès de monsieur Ayrault, président du groupe, etc.

J'espérais. Je suis arrivé en séance avec mon amendement, monsieur Woerth, ministre du Budget, annonce un avis favorable du gouvernement sur mon amendement. C'est au Journal officiel de la République. Je me retrouve avec la moitié et même plus de la moitié, environ les deux tiers du groupe UMP présents en séance et que j'avais mobilisés, qui sont de mes amis, et Gilles Carrez avait réussi à mobiliser un petit tiers pour s'y opposer. Je me suis donc dit : c'est bon, je suis majoritaire parce que le groupe socialiste va me suivre. Que nenni ! Le groupe socialiste a voté à l'unanimité avec le petit tiers de députés UMP de monsieur Carrez, si bien que je me suis retrouvé minoritaire ! Et donc, si nous n'avons pas ces 20 euros de plus, c'est à cause des socialistes qui ne m'ont pas soutenu là où le gouvernement avait donné un avis favorable.

Voilà, comme ça, l'histoire est rétablie (*applaudissements*).

Monsieur Revel, vous avez la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HENRI REVEL,
2^e VICE-PRESIDENT**

M. REVEL.- Merci monsieur le Président.

Je voulais, avant de me lancer dans le débat technique que finalement vous avez très justement et remarquablement présenté, monsieur le Président, dire deux petits mots, mais monsieur Patrick Allemand s'en va, c'est dommage...

M. LE PRESIDENT.- La télévision est plus importante que le vice-président délégué aux finances !

M. REVEL.- Sur les budgets annexes, ils se sont multipliés, bien sûr, mais c'est pour récupérer la TVA, mes chers collègues. Il n'y a aucun problème, aucune magouille. De plus, c'est beaucoup plus lisible.

Deuxièmement sur les emprunts, cette année les emprunts s'élèvent à 146 millions d'euros tous budgets confondus. Dans ces 146 millions d'euros, il faut compter 60 millions de ce que l'on appelle le CLTR que l'on pourrait ne pas inscrire dans la totalité des emprunts parce qu'on l'utilise et on le rembourse presque immédiatement, il nous sert un peu comme une ligne de trésorerie. Il y a 66 millions d'emprunt pour le budget principal et il y a quand même 66 millions d'autofinancement sur 393 millions. Il faut bien financer la section d'investissement, on la finance avec l'autofinancement, les TLE, les amendes de police, etc., et lorsqu'on a besoin de terminer ce financement, avec le virement prévisionnel qui est très important, on ajuste par un emprunt que l'on inscrit mais que l'on n'est pas toujours certain d'utiliser.

Je vous précise quand même que nous avons fait un tramway à hauteur de 460 millions d'euros qui a été autofinancé à plus de 40 % et que l'emprunt que nous avons est tout à fait raisonnable pour les travaux qui ont été effectués.

La sagesse d'un budget, monsieur le Président, c'est de pouvoir adapter les recettes et les dépenses. On ne peut faire qu'avec ce que l'on a. Le conseil des maires et vous-même avez donné des directives aux services. Ce budget a été mis en musique avec ce que vous avez demandé, ce que l'on pouvait faire surtout sur l'investissement.

Je ne pense pas qu'il soit utile d'entrer dans le détail, vous l'avez très bien fait. C'est vrai que le passage en communauté urbaine, et je le dis pour nos collègues qui ne sont pas maires, a quand même perturbé un petit peu les budgets communaux. Le transfert de charges ne sera effectif qu'au mois de juin, et aussi bien pour les grandes villes que les moyennes et les toutes petites, il y a eu des incertitudes qui ont fait que certains maires ont été obligés d'ajuster en augmentant les impôts, d'autres ne l'ont pas fait, bien sûr c'est fonction des investissements que chacun voulait faire.

L'année 2010 verra les choses d'une autre façon et les communes reprendront le cours normal des choses, même si la vie n'est pas un long fleuve tranquille, nous le ferons.

J'ai une proposition à vous faire pour ce budget que nous devons voter : soit on entre dans les détails, ou alors comme tout a été dit, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, et je m'adresse surtout à l'opposition dont nous n'avions pas l'habitude d'avoir la présence, je peux vous proposer le vote, sachant que nous devons voter le budget par chapitre.

Je précise que la commission des finances a donné un avis favorable, par l'intermédiaire de monsieur Denis Saretta.

M. SARETTA.- Monsieur le Président, je tenais très rapidement à dire, au nom de la commission, que nous avons particulièrement apprécié la qualité des documents budgétaires qui nous ont été soumis, en particulier le rapport de présentation, nous avons adressé ces félicitations à la direction générale, à monsieur Hahusseau, monsieur Ferret et tous leurs collaborateurs qui, sous vos directives et sous la

houlette de Henri Revel, ont préparé ce budget qui était un exercice particulièrement délicat cette année, et vous avez dit pourquoi.

Je voudrais aussi vous dire que, sur le fond, la commission a émis un avis favorable sur le budget principal. Et, pour gagner du temps, je vous indique aussi que la commission a émis un avis favorable sur chacun des budgets annexes qui vont vous être soumis.

M. LE PRESIDENT.- Merci monsieur Saretta.

Monsieur le vice-président Revel, je vous rends la parole.

M. REVEL.- Je n'ai vraiment pas de chance parce qu'on me coupe tous mes effets ! Vous m'avez coupé les effets, monsieur le Président, sur la technique, et j'allais parler - mais monsieur Saretta a bien fait d'en parler - du travail effectué par nos services financiers depuis le mois de juillet, il faut bien le dire, il y a eu les transferts de charges, il y a eu le débat d'orientation budgétaire et il y a eu le budget primitif 2009. Mes chers collègues, la délibération n° 2.1 concerne la création d'un budget annexe des parcs de stationnement.

M. CUTURELLO.- On n'a pas voté sur le budget principal.

M. LE PRESIDENT.- On passe à chaque budget, on termine par le budget principal. Si vous avez lu l'ordre du jour, la délibération n° 2.1 porte sur la création d'un budget annexe des parcs de stationnement.

2.1 Création d'un budget annexe des parcs de stationnement

La délibération n° 2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2.2 Création d'un budget annexe de la zone d'activités portuaires

M. REVEL.- Pour les mêmes raisons, on utilise la nomenclature M4.

La délibération n° 2.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2.3 Budget primitif 2009

M. REVEL.- C'est le budget primitif que l'on vous propose d'adopter, mes chers collègues, avec bien entendu les reports et les AP/CP de l'année qui vous sont présentés dans ce budget.

M. LE PRESIDENT.- Sachant que pour ne pas avoir de problème de légalité, il convient de procéder au vote par chapitre.

M. REVEL.- Le vote primitif est en effet voté par chapitre.

M. CUTURELLO.- Simplement, Monsieur le Président, sur la création des deux nouveaux budgets, c'est une obligation, nous avons voté pour, bien évidemment.

Par contre, sur le budget primitif principal, comme l'a dit Patrick Allemand, nous voterons contre ainsi que sur les autres budgets annexes puisque c'est un ensemble cohérent.

M. NEGRE.- Y compris l'assainissement alors ?

M. CUTURELLO.- C'est un problème global.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas un problème global, c'est un vote par chapitre, c'est la loi qui le veut.

M. CUTURELLO.- Nous voterons l'assainissement.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais, Monsieur le Vice-président, que nous procédions par chapitre.

M. REVEL.- Nous allons le faire.

Il vous est proposé d'approuver l'affectation au budget principal des résultats de l'exercice 2008, ainsi que les différents chapitres du budget.

Le budget primitif 2009 du budget principal, mis aux voix par chapitre, est adopté à la majorité.

Votent contre :

- Mme ALINAT
- M. ALLEMAND
- M. CUTURELLO
- Mme DUEZ
- M. GAECHTER
- M. INJEY
- M. SANTINELLI

2.11 Budget primitif 2009 du budget annexe des transports

Le budget primitif 2009 du budget annexe des transports, mis aux voix par chapitre, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent :

- Mme ALINAT
- M. ALLEMAND
- M. CUTURELLO
- Mme DUEZ
- M. GAECHTER
- M. INJEY
- M. SANTINELLI

2.10 Budget primitif 2009 du budget annexe de l'assainissement collectif

Le budget primitif 2009 du budget annexe de l'assainissement collectif, mis aux voix par chapitre, est adopté à l'unanimité.

2.6 Budget primitif 2009 du budget annexe de l'eau

M. LE PRESIDENT.- Regardez-vous bien avant de décider ! Cela démontre que ce n'est pas un problème de conviction, quand on en est à se comporter comme ça et à se regarder les uns les autres, c'est vraiment de l'idéologie, c'est un vote collectif idéologique.

Le budget primitif 2009 du budget annexe de l'eau, mis aux voix par chapitre, est adopté à la majorité.

Votent contre : - **M. INJEY**
 - **M. SANTINELLI**

2.7 Budget primitif 2009 du budget annexe de Nice Méridia

M. LE PRESIDENT.- Tous les membres de l'opposition s'abstiennent ? Je vois qu'une main ne se lève pas. Cela m'intéresse, comme il y a déjà eu deux attitudes différentes, je veux voir ce qui est collectif et ce qui est différent, c'est intéressant à observer comme scène de théâtre !

Le budget primitif 2009 du budget annexe de Nice Méridia, mis aux voix par chapitre, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - **Mme ALINAT**
 - **M. ALLEMAND**
 - **M. CUTURELLO**
 - **Mme DUEZ**
 - **M. GAECHTER**
 - **M. INJEY**
 - **M. SANTINELLI**

2.9 Budget primitif 2009 du budget annexe de l'assainissement non collectif

Le budget primitif 2009 du budget annexe de l'assainissement non collectif, mis aux voix par chapitre, est adopté à l'unanimité.

2.8 Budget primitif 2009 du budget annexe du laboratoire de l'environnement

Le budget primitif 2009 du budget annexe du laboratoire de l'environnement, mis aux voix par chapitre, est adopté à l'unanimité.

2.5 Budget primitif 2009 du budget annexe de la zone d'activités portuaires

Le budget primitif 2009 du budget annexe de la zone d'activités portuaires, mis aux voix par chapitre, est adopté à l'unanimité.

2.4 Budget primitif 2009 du budget annexe des parcs de stationnement

Le budget primitif 2009 du budget annexe des parcs de stationnement, mis aux voix par chapitre, est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Cet exercice est toujours très instructif.

Nous passons maintenant à la délibération n° 2.12.

2.12 Dotation de solidarité communautaire année 2009

M. REVEL.- Vous avez vu dans le budget principal que plus de 7 millions d'euros ont été affectés à la dotation de solidarité communautaire, 3 millions avaient été prévus au DOB, nous avons augmenté cette dotation pour l'appeler « dotation de démarrage » pour aider toutes les communes. En effet, comme son nom l'indique, la dotation de solidarité marquait une solidarité et je crois que toutes les communes étaient ravies d'en bénéficier.

Vous avez dans le budget les différentes dotations, on ne va pas les citer, toutes les communes savent ce qu'elles vont toucher. On arrive pratiquement à hauteur des fonds de concours d'investissement que nous avons touchés en 2008, ce qui a permis à toutes les communes de surnager, mais cela ne veut pas dire que l'an prochain nous retrouverons la même somme au niveau des dotations.

M. LE PRESIDENT.- Qui souhaite intervenir sur la délibération n° 2.12 ?

Pas d'intervention ? Je mets aux voix.

La délibération n° 2.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2.13 Voiries et réseaux - Instauration de la participation

M. REVEL.- Il s'agit d'instaurer la participation de la communauté urbaine aux voiries et réseaux (PVR).

En deux mots, les propriétaires de foncier non bâti participeront à la mise en place des voiries et des réseaux, même s'ils ne sont pas encore réalisés, au moment où ils se feront, avec l'assainissement et la voirie. Cela se fait dans pratiquement toutes les communes.

M. LE PRESIDENT.- Qui souhaite intervenir ?

Pas d'intervention. Je mets aux voix.

La délibération n° 2.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Nous pouvons féliciter le vice-président Henri Revel. J'en viens maintenant à mes propres dossiers.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
PRESIDENT**

0.1 Compte-rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant : comptes-rendus des bureaux communautaires des 16 janvier 2009 et 20 février 2009 - décisions du président

M. LE PRESIDENT.- En application des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de prendre acte des comptes-rendus des bureaux communautaires des 16 janvier et 20 février 2009 et des 139 décisions que j'ai prises entre le 16 janvier 2009 et le 16 mars 2009.

Y a-t-il des remarques ?

S'il n'y a pas de remarque, je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote, il s'agissait d'une simple information du conseil, information qui est obligatoire.

Le conseil communautaire prend acte.

0.2 Composition du bureau communautaire - Désignation du 35^e conseiller communautaire

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit de la composition du bureau communautaire et de la désignation d'un membre.

Par délibération du 30 janvier dernier, nous avons approuvé la modification de la composition du bureau communautaire en fixant à trente-cinq le nombre de ses membres et en l'ouvrant à trois conseillers communautaires dont un représentant de l'opposition.

Lors de cette séance, messieurs Olivier Bettati et Rémi Gaechter ont été élus pour siéger au bureau communautaire.

Il nous appartient aujourd'hui de compléter le bureau sachant que, suite à la démission de madame Marie-José Bandecchi, nous procéderons au conseil communautaire de juin à l'élection de son remplaçant au poste de 19^e vice-président et qui siègera donc de droit au bureau.

Je vous propose la candidature de madame Véronique Paquis pour siéger au sein du bureau communautaire.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, je vous propose que nous procédions par vote à main levée.

La délibération n° 0.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Véronique Paquis est élue, à l'unanimité, membre du bureau communautaire (applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Madame Paquis est adjointe au maire de Nice, en charge du développement durable et de la recherche. Bien évidemment, elle exercera ici les mêmes compétences, par délégation du président.

o.3 Propositions pour le soutien à l'emploi des jeunes

M. LE PRESIDENT.- A la demande du président de la république, monsieur Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives et à la jeunesse, a engagé un projet ambitieux en faveur des jeunes qui sont particulièrement touchés par la crise économique.

C'est à ce titre que la commission nationale de concertation sur la politique de la jeunesse appelée le programme FORCES, a été lancée le 9 mars.

Les travaux de cette commission vont porter sur la formation, l'orientation, les ressources, la citoyenneté, la culture, l'emploi et la santé des jeunes dans les quartiers prioritaires et pour les publics les plus favorisés.

C'est pourquoi je souhaite que, sans attendre, Nice Côte d'Azur et la ville de Nice mettent en œuvre des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle durable des habitants et notamment des jeunes.

En effet, les deux collectivités disposent d'une offre de stages étendue et de moyens de formation qui peuvent être mobilisés pour faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale à des jeunes et les inciter à préparer les concours d'accès à ces métiers.

Nice Côte d'Azur s'appuie également sur deux outils complémentaires chargés de mener sa politique d'insertion sociale et professionnelle du public en difficulté :

- la mission locale communautaire en charge de l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans,
- le programme local de l'insertion par l'emploi axé prioritairement vers le public adulte.

Je veux donc une mobilisation totale de tous ces outils et de leurs ressources pour enrayer les effets de la crise et l'augmentation du chômage des jeunes azuréens.

Aussi, je vous propose d'agir concrètement dans cinq directions :

- 1) Nice Côte d'Azur va faire un effort significatif en matière de stages de formation en portant à cinquante le nombre de stages de plus de trois mois proposés aux jeunes en formation, au lieu de vingt initialement prévus. Mais nous irons plus loin en proposant également aux stagiaires qui le souhaiteront une action de formation gratuite pendant leur temps de stage, nous les aiderons à préparer les concours de la fonction publique territoriale.
- 2) Accompagner financièrement des actions portées par la mission locale communautaire, à savoir :
 - le projet « 100 chances, 100 emplois » qui vise à accompagner cent jeunes sur le quartier de l'Ariane, sur trois ans, vers l'insertion professionnelle en partenariat avec le groupe Saint-Gobain ;
 - le projet de création d'un pôle spécifique chargé de développer l'alternance, notamment au travers des contrats de professionnalisation ;

- le projet de chantiers écoles, initié par la ville de Nice, en lien avec la fédération du bâtiment et des travaux publics, dans le cadre de la rénovation de certains établissements scolaires municipaux.
- 3) Créer une école de la deuxième chance : le but est de prendre en charge des jeunes de plus de 16 ans sortis du système scolaire sans qualification, en leur proposant un accompagnement et un suivi individualisés autour de trois axes : la réussite éducative, la médiation sociale et l'accès à l'emploi. Ce projet pourrait concerner cinquante à soixante jeunes au départ. Une étude/diagnostic sera lancée très vite pour déterminer sa faisabilité, définir son montage juridique et proposer des lieux d'implantation.
 - 4) Approuver le financement sur le budget 2009 de projets relevant du contrat urbain de cohésion sociale, visant à soutenir l'emploi des jeunes notamment au travers de la mise en œuvre des chantiers d'insertion qui permettra d'apporter aux jeunes une première expérience professionnelle, la création de lieux dédiés à l'information de la découverte des métiers, des actions de lutte contre les discriminations.
 - 5) Inscrire dans les marchés publics lancés par Nice Côte d'Azur, et j'attire votre attention sur ce point, des clauses d'insertion sur certains lots, incitant fortement les entreprises à favoriser l'insertion socioprofessionnelle de publics en difficulté. Le service insertion/emploi, notamment au travers du PLIE, assurera une assistance technique auprès de l'ensemble des directions communautaires afin d'intégrer ces clauses.

Voilà donc les cinq mesures que je souhaite vous proposer.

J'ai souhaité que nous raccrochions à notre ordre du jour ce plan de soutien à l'emploi et à la formation des jeunes parce que j'ai estimé qu'en cette période de crise, les publics les plus affectés et les plus menacés sont aujourd'hui les jeunes, on voit d'ailleurs que dans l'augmentation globale du chômage, la part la plus importante est constituée par l'augmentation du chômage des jeunes, et il nous faut prendre des initiatives fortes, rapides et urgentes pour envoyer des signes, notamment les clauses dans les marchés publics qui sont un message aux entreprises : on dit donnant/donnant ; nous avons un niveau d'investissement très élevé cette année pour soutenir l'activité des entreprises, nous n'augmentons pas la taxe professionnelle, mais en contrepartie nous attendons de leur part de mener une politique soutenue en faveur de l'emploi en général, du maintien de l'emploi et, autant que faire se peut, du non-licenciement, et plus particulièrement dans un certain nombre d'activités spécifiques, de clauses de formation d'insertion dans l'emploi au bénéfice des jeunes. Cela doit être un donnant/donnant et donc une exigence dans nos procédures d'appel d'offres, et seules les entreprises qui s'engageront dans cette voie pourront bénéficier ainsi d'un certain nombre de marchés dans le programme global d'investissement de 218 millions d'euros.

Voilà donc pourquoi je souhaitais que nous puissions rajouter à l'ordre du jour de notre séance ces cinq propositions.

Qui souhaite s'exprimer ?

Patrick Allemand, vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Président, cette délibération va dans le bon sens compte tenu de la situation actuelle.

Je rajouterai à votre constat quelque chose d'encore plus préoccupant, c'est que non seulement le chômage des jeunes s'amplifie mais il y a un autre phénomène qui est l'affaiblissement des emplois à temps partiel et l'affaiblissement de l'intérim sur lesquels pas mal de jeunes notamment qui font des études, fonctionnent. La crise que vont subir les jeunes va donc être sans précédent de ce point de vue. Il n'y a pas que ceux qui sont mis au chômage, il y a aussi ceux qui n'ont pas encore eu accès véritablement au marché du travail et qui ont besoin de travailler ponctuellement pour pouvoir assurer le financement de leurs études.

Cette délibération va donc dans le bon sens sur quatre points sur cinq ; ce n'est pas mal.

Je considère que l'effort qui est fait au niveau des stages de plus de trois mois est important ; l'opération avec le groupe Saint-Gobain est une opération comme on a pu en monter dans d'autres temps avec d'autres groupes, je pense notamment à Cari, ce sont des opérations qui marchent bien ; quant aux contrats de professionnalisation, il en faut et je me permets d'insister là-dessus, cela me paraît être certainement ce qui fonctionne le mieux pour ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi, la clause d'insertion dans les marchés publics est aussi une très bonne chose.

Je suis beaucoup plus réservé sur l'affaire de l'école de la deuxième chance. Nous voterons la délibération globalement mais je vous demande d'y réfléchir à deux fois, c'est le cas de le dire, parce que l'on a quelques exemples, on a notamment une école de la deuxième chance à Marseille qui a été un grand coup médiatique, c'est une opération qui a été pensée à l'époque par Édith Cresson mais sur laquelle les résultats sont assez mitigés quant au « rapport qualité/prix », entre guillemets, dans le sens où, tant en investissement qu'en fonctionnement, cela coûte très cher. Je voulais attirer votre attention sur ce point. Ce n'est pas un mauvais outil mais c'est un outil qui coûte très cher eu égard au retour au niveau insertion professionnelle derrière. On peut arriver au même résultat en matière d'insertion professionnelle en passant par d'autres voies, notamment en développant les contrats de professionnalisation.

Mais, globalement, la délibération va dans le bon sens, je vous alerte simplement là-dessus, et nous la voterons.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ?

Je veux bien sûr remercier tous les élus qui ont travaillé et réfléchi sur ce sujet. Je remercie Lauriano Azinheirinha, Christian Tordo, Philippe Pradal, Agnès Rampal, Véronique Paquis et d'autres qui se sont associés à cette réflexion puisque je leur avais demandé de tracer des pistes et des voies, et bien évidemment Dominique Estrosi-Sassone qui a en charge la mission locale et le PLIE. Je vais lui demander d'apporter une réaction à votre propos, en tout cas en vous remerciant, ainsi que votre groupe, de cette position.

Sur l'école de la deuxième chance, je n'ai pas non plus de certitude, je serais heureux que vous m'apportiez le fruit de votre expérience d'ailleurs, mais je pense que ne pas oser le faire, alors que nous avons des réponses à apporter dans ce domaine, peut-être sous des formes différentes de ce qui existe déjà et dont nous pouvons tirer parti, serait dommage. C'est pourquoi je pense qu'il faut que nous ouvrons cette voie.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Monsieur le Président, en vous remerciant d'avoir véritablement anticipé par rapport à ce choix de présenter cette délibération ce matin, puisque vous avez anticipé par rapport au plan Hirsch qui sera certainement annoncé à partir du 15 avril, et c'est vrai que depuis le début de la semaine, tant les services de la communauté urbaine avec Jean-Luc Rostagni et l'ensemble des directeurs qui sont sous sa hiérarchie, que les élus ont vraiment travaillé pour essayer de présenter une délibération qui ne soit pas seulement faite de propos incantatoires mais de véritables exemples, expérimentations et actions qui fonctionnent déjà dans les quartiers et qui doivent continuer à être développés.

Pour apporter un certain nombre de réponses par rapport aux remarques qu'a faites Patrick Allemand, je voudrais insister sur quatre points.

D'abord, l'importance de développer tous les systèmes et les contrats en alternance. C'est fondamental parce que c'est là que l'on obtient le meilleur taux d'insertion des jeunes, certes à travers les contrats d'alternance mais, monsieur Allemand, en votre qualité de premier vice-président de la région, aussi à travers l'apprentissage. Or, l'apprentissage est avant tout de compétence du conseil régional, vous savez très bien que nous manquons cruellement de places dans les CFA et peut-être de nouveaux centres de formation d'apprentissage.

Deuxième point, c'est un point important : le point qui vise à faire tomber les barrières objectives pour permettre l'insertion des jeunes vers l'emploi durable, et à lever les freins à l'emploi. Cela touche bien sûr la santé ; vous savez qu'aujourd'hui la santé est particulièrement préoccupante chez les jeunes. Cela touche le logement, il y a une volonté aujourd'hui et je pense qu'il faudra réfléchir à la création par exemple d'un foyer pour jeunes travailleurs à l'ouest de la ville de Nice parce qu'on manque cruellement de places pour les jeunes travailleurs, pour les jeunes apprentis ; nous avons sur la ville de Nice un seul foyer, l'espace Soleil, avec du logement en diffus dans le parc de Côte d'Azur Habitat, mais c'est nettement insuffisant pour apporter des réponses non seulement au niveau de la ville de Nice mais aussi au niveau du territoire communautaire. Le troisième point est l'illettrisme et le quatrième point, le plus important, est la mobilité. En effet, on s'aperçoit très souvent que les jeunes, même s'ils peuvent accéder à un emploi, ne sont pas mobiles. Il faut véritablement développer tous les dispositifs de voiture sociale, de prêt de scooter, d'intervention au niveau du permis de conduire, mais pas du permis de conduire ouvert à tout le monde, du permis de conduire soit parce qu'au bout du compte le jeune a un emploi, soit parce qu'il peut contrebalancer le fait qu'on lui permette d'acquérir le permis de conduire par un service civique, et c'est aussi une action que l'on essaiera de développer au niveau de la ville de Nice.

Le point suivant est l'école de la deuxième chance mais particulièrement le gâchis immense de l'échec scolaire, du décrochage scolaire. Pourquoi y a-t-il aujourd'hui un véritable problème avec l'éducation nationale ? Nous devons sur ce point travailler plus particulièrement avec Lauriano Azinheirinha. En effet, les jeunes sont pris en charge par le système scolaire jusqu'à 16 ans et, quand ils en sortent, pendant un an,

l'année qui suit, ils dépendent encore de l'éducation nationale et là, on a le plus grand mal avec les structures, par exemple la mission locale, à récupérer ces jeunes. On a véritablement un décrochage scolaire, on a pendant deux ou trois ans des jeunes qui ne sont plus suivis, qui ne sont plus repérés et, en conséquence, quand nous, nous les récupérons deux ou trois ans après leur système scolaire, ils sont déjà enclenchés dans un véritable phénomène de désocialisation. C'est là que l'école de la deuxième chance est importante. Je me suis rendue sur place, à l'école de la deuxième chance de Marseille, c'est vrai que c'est un site extraordinaire, c'est vrai que c'est un site coûteux, mais on veut avoir aussi des objectifs qui soient quantitatifs mais surtout qualitatifs, monsieur Allemand, et peut-être aussi que la région devra se positionner pour savoir si elle aide ce type de dispositif d'école de la deuxième chance, et à ce moment-là le système serait peut-être moins coûteux, mais c'est aujourd'hui un outil qui permet peut-être, par rapport à des jeunes qui ont véritablement décroché du système scolaire, de les récupérer deux ou trois ans après sur une base de volontariat et de pouvoir les conduire vers un emploi durable.

Le dernier point consiste à permettre aux jeunes de mettre le pied à l'étrier pour obtenir le premier emploi. Encore une fois, ce premier job leur permet ensuite de revendiquer une expérience, le manque d'expérience étant ce qu'on leur reproche, et cela permet aussi d'éviter la dévalorisation de leurs diplômes, la dévalorisation de leurs qualifications, et là aussi nous devons être particulièrement attentifs (*applaudissements*).

M. LE PRESIDENT.- Je remercie Dominique Estrosi-Sassone et je vous propose de passer aux voix sur ce rapport spécifique à notre engagement en faveur de l'emploi des jeunes.

La délibération n° 0.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

En même temps que je cède le fauteuil de la présidence pour quelques instants à Louis Nègre, je lui passe la parole pour son rapport (*monsieur Estrosi quitte la séance à 10 h 50*).

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR LOUIS NEGRE,
PREMIER VICE-PRESIDENT**

1.1 Saisine pour avis de la commission consultative des services publics locaux conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales - Délégation au président

M. NEGRE.- Chers collègues, je prends pour quelques instants la présidence. Je rappelle que la commission consultative des services publics locaux est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur toute une série de sujets, notamment les projets de délégation de service public, les projets de création d'une régie, etc. L'assemblée délibérante doit à l'origine saisir elle-même la commission consultative. Il vous est proposé d'autoriser le président, pour la durée de son mandat, à saisir lui-même la commission consultative des services publics locaux.

Y a-t-il des questions ?

La commission des finances a donné un avis favorable.
Je mets aux voix.

La délibération n° 1.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Alain Philip pour ses délibérations.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP,
9^e VICE-PRESIDENT**

9.1 Prolongement de la validité du ticket du réseau Ligne d'azur

M. PHILIP.- Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération importante qui va dans le sens à la fois de la prise en compte des demandes faites par la population sur la ligne 1 du tramway et d'une redynamisation du commerce de proximité qui a subi les travaux du tramway pendant cinq ans.

Nous avons eu, depuis la mise en service de la ligne 1 du tramway, une demande qui s'est faite de plus en plus forte de la part des clients et des commerçants, qui visait à faire en sorte qu'on puisse descendre, lorsqu'on se déplaçait dans une direction le long de l'axe du tramway, pour pouvoir faire des courses de proximité.

Retour en séance de monsieur Estrosi.

Si je résume, les usagers prenaient un ticket et avaient tendance à aller au bout dans le centre ville parce que, si ils descendaient, ils étaient obligés de racheter un ticket, même pour s'arrêter acheter une baguette de pain. Même avec un ticket à 1 euro, c'était pénalisant.

La proposition qui vous est faite dans cette délibération est de permettre aux usagers du tramway, dans le délai de validité du ticket tel qu'il existe aujourd'hui, de descendre et de remonter dans le tramway pour pouvoir faire, entre autres, des courses dans les commerces qu'ils souhaiteraient pouvoir fréquenter.

Une estimation a été faite du coût de cette mesure, qui est indiquée dans la délibération, puisque c'est une question qui avait été posée en commission, elle a été faite grâce à la numérotation d'un certain nombre de tickets, ceci permettant d'avoir un suivi de ces tickets et de voir, dans le délai fixé à 74 minutes, combien de fois les tickets étaient revalidés ou pas. Cela a permis de faire une estimation qui se répartit à la fois sur le tramway et sur les bus puisqu'il s'agit de l'ensemble du réseau Ligne d'azur.

Il vous est proposé que cette mesure puisse entrer en service à partir du 1^{er} avril 2009.

M. LE PRESIDENT.- Qui souhaite intervenir ?

Pas d'intervention. Je vous remercie pour cette disposition qui était très attendue.

La délibération n° 9.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9.2 Commune de Cagnes-sur-Mer - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols approuvé le 2 décembre 1993 - Bilan de la concertation et approbation de la révision simplifiée concernant le projet du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours

M. PHILIP.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération a trait aux compétences transférées en matière d'urbanisme à la communauté urbaine et en l'occurrence, à une révision simplifiée du plan d'occupation des sols sur la commune de Cagnes-sur-Mer.

Il s'agit de tirer le bilan de la concertation et d'approuver la révision simplifiée qui concerne le projet de centre opérationnel départemental d'incendie et de secours puisqu'il est proposé de regrouper les éléments liés à ce centre opérationnel, le centre de traitement de l'alerte, les groupements opérationnels et la direction régionale sur un site. Pour cela, il convient de réviser le document d'urbanisme existant.

Une concertation a eu lieu, l'enquête publique a abouti à un avis favorable du commissaire enquêteur.

Il vous est donc proposé d'arrêter le bilan de la concertation publique et d'approuver le dossier de révision simplifiée.

La délibération n° 9.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9.3 Commune de Cagnes-sur-Mer - Approbation de la modification du plan d'occupation des sols partiel secteur littoral

M. PHILIP.- Il s'agit simplement de mettre en conformité avec la loi littoral, et notamment l'article L.321-9 du code de l'environnement visant à protéger les espaces littoraux, le document d'urbanisme de la commune de Cagnes-sur-Mer, en prenant en compte notamment des objectifs de valorisation et de préservation du littoral, en interdisant le stationnement en bordure des plages et en permettant une meilleure implantation des équipements balnéaires, dans un souci d'intégration paysagère, d'exploitation et d'entretien des plages.

Une enquête publique a abouti à un avis favorable du commissaire enquêteur.

Il est proposé d'approuver le dossier de modification partielle du plan d'occupation des sols.

La délibération n° 9.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9.4 Commune de Colomars - Prescription de la mise en révision simplifiée du plan d'occupation des sols quartier la Gavotte

M. PHILIP.- Il s'agit de prescrire la mise en révision simplifiée du plan d'occupation des sols sur le quartier de la Gavotte en vue d'engager les travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement de ce quartier, et en sachant qu'aujourd'hui le plan d'occupation des sols existant classe ces espaces en espaces boisés classés, ceci ne

permettant pas de réaliser les travaux. Il s'agit donc de prescrire la mise en révision simplifiée pour permettre ces travaux.

La délibération n° 9.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9.5 Commune de Levens - Prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme et définition des modalités de la concertation publique

M. PHILIP.- Il s'agit là de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme et de définir les modalités de concertation publique, conformément aux textes et au code de l'urbanisme, en sachant que le document dont dispose la commune aujourd'hui ne répond plus aux objectifs fixés de développement et de mise en valeur du territoire. C'est pourquoi la commune, conformément à la loi et au code de l'urbanisme, prescrit la révision de son document d'urbanisme sur l'ensemble de son territoire, en vue de se doter d'un plan local d'urbanisme qui réponde au nouveau cadre réglementaire mais aussi aux objectifs de la commune.

La délibération n° 9.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9.6 Commune de Nice - Projet de gymnase Jean Rostand - Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité du plan d'occupation des sols - Avis du conseil communautaire

M. PHILIP.- Le conseil général des Alpes-Maritimes souhaite réaliser un gymnase pour le collège Jean Rostand, boulevard de la Madeleine. Il y a une demande forte en ce sens, vous le savez.

Suite à la concertation publique qui s'est déroulée et à l'enquête publique, le commissaire enquêteur s'est prononcé sur un certain nombre d'éléments en donnant un avis favorable sans réserve sur la déclaration d'utilité publique et, pour ce qui concerne l'enquête parcellaire, a fait quatre recommandations. Il s'agit d'intégrer ces recommandations dans le document et il est proposé à la fois de donner un avis favorable au procès-verbal de la réunion d'examen conjoint de mai 2008, de donner un avis favorable au projet de réalisation du projet Jean Rostand et de donner un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de Nice pour permettre la réalisation de ce projet.

La délibération n° 9.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Santinelli quitte la séance à 11 h.

9.7 Commune de Saint-André-de-la-Roche - Plan local d'urbanisme - Procédure d'abrogation partielle du plan local d'urbanisme approuvé le 15 septembre 2008

M. PHILIP.- Il s'agit d'abroger partiellement le plan local d'urbanisme approuvé le 15 septembre 2008.

Par une délibération du 15 septembre 2008, la commune a approuvé son plan local d'urbanisme. Une enquête publique s'est déroulée du 19 novembre au 20 décembre.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sur cette enquête publique. Toutefois monsieur le préfet a fait un recours gracieux et ensuite a déféré au tribunal administratif sur deux motifs.

Le premier motif concerne un vice de forme.

Je précise qu'un amendement a été proposé en commission « finances et administration générale ». Il convient de modifier le quatrième considérant de la façon suivante :

*Considérant que s'agissant du premier moyen soulevé par le préfet des Alpes-Maritimes, **les éléments apportés à l'occasion de l'enquête publique par la commune de Saint-André-de-la-Roche** avaient uniquement pour objectif d'informer la population des modifications susceptibles d'intervenir sur le projet de plan local d'urbanisme, à la suite des avis émis par les personnes publiques associées.*

Le deuxième point est une remarque de fond : il y avait incompatibilité sur un secteur avec la directive territoriale d'aménagement.

Suite à la demande de la commune de Saint-André-de-la-Roche et suite aux observations faites par monsieur le préfet, il vous est proposé de retirer du dossier du plan local d'urbanisme approuvé par le conseil municipal, le classement en zone constructible UI du terrain non bâti considéré (c'est la zone qui ne correspondait pas à la directive territoriale d'aménagement), par contre de maintenir dans leur ensemble les autres dispositions du plan local d'urbanisme telles qu'elles ont été approuvées par la délibération du conseil municipal, sur les motifs que la commune n'avait pas intention de modifier le document mais bien dans un souci de mieux informer sa population.

La délibération n° 9.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9.8 Commune de Villefranche-sur-Mer - Retrait de la délibération du conseil municipal du 30 juillet 2008 prescrivant la mise en révision simplifiée du plan d'occupation des sols révisé approuvé le 26 mars 2002 sur des terrains appartenant à Réseau Ferré de France (RFF) et prescription d'une nouvelle révision simplifiée

M. PHILIP.- Il s'agit de retirer la délibération du conseil municipal du 30 juillet 2008 qui prescrivait la mise en révision simplifiée du plan d'occupation des sols, pour la raison suivante : la commune de Villefranche-sur-Mer a un nouveau programme sur le territoire considéré et il s'agit donc de retirer la délibération de révision simplifiée qui correspondait au programme initial, puisque ce programme a évolué, et de prescrire dans le même temps la mise en révision simplifiée du plan d'occupation des sols sur la base de ce nouveau programme, en arrêtant les modalités de concertation qui sont indiquées dans la délibération.

La délibération n° 9.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9.9 Commune de Saint-Laurent-du-Var - Plan local d'urbanisme - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable

M. PHILIP.- Cette dernière délibération ne fait pas l'objet d'un vote, c'est un débat sur le projet d'aménagement et de développement durable tel que la loi le prévoit. Nous avons déjà eu l'occasion d'avoir ce type de débat dans d'autres collectivités de Nice Côte d'Azur.

Le projet d'aménagement et de développement durable s'articule autour de trois grandes orientations :

- préserver la dualité ville littorale/ville campagne,
- composer avec la structure multipolaire de Saint-Laurent-du-Var,
- améliorer le niveau d'équipements et de services à la population.

Y a-t-il des questions sur les orientations de ce projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Saint-Laurent-du-Var ?

M. GAECHTER.- Je voudrais poser une question sur un point précis de ce PADD, c'est-à-dire le port, et sur le document qui nous a été fourni en annexe.

Sauf erreur de ma part, la chronologie des faits est la suivante : il y a environ un an, la commission nationale du débat public avait été saisie pour qu'il y ait un débat public sur l'extension du port de Saint-Laurent-du-Var. Le 24 septembre 2008, une lettre de monsieur le président a demandé de surseoir dans la mesure où il y avait un transfert de compétence. Je voudrais savoir où nous en sommes dans ce projet tel qu'il nous est présenté de façon relativement peu détaillée, et si je pose cette question c'est qu'une phrase m'interpelle en particulier : on dit à un moment donné que « *la surface du port sera approximativement doublée et sa capacité d'accueil fixée en fonction de sa future vocation* » ; quelle est sa future vocation ? On dit aussi : « *le réaménagement du port actuel et son extension, prévue au large de celui-ci* », etc.

Je pense qu'il est intéressant, dans ce débat que nous devons avoir obligatoirement sur cette délibération, d'avoir quelques indications de monsieur le président, de monsieur le maire de Saint-Laurent-du-Var et de monsieur le vice-président chargé de ces questions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Monsieur le maire de Saint-Laurent-du-Var, vous avez la parole.

M. REVEL.- Chers collègues, d'abord ce projet d'aménagement et de développement durable a été élaboré en 2006 et il a été voté à l'unanimité par la commune. La loi nous oblige maintenant à le présenter au conseil de la communauté urbaine.

Concernant le port, dans ce PADD, il était stipulé que le port ne devait pas être isolé de la ville, c'était une façade maritime mais il fallait qu'il y ait des rapports avec la zone littorale et le centre ville.

C'est vrai qu'un agrandissement était prévu. Pour moi c'est un port de plaisance. Cela a été bien défini, il n'y a aucune ambiguïté à ce sujet. Cela concerne une vingtaine d'hectares. Je précise que, s'agissant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, c'est la DDE qui avait remporté le marché et nous travaillions avec elle. Après avoir interrogé la

commission nationale du débat public, celle-ci a répondu que, compte tenu des sommes engagées, il convenait de faire un débat public national.

Nous avons eu une première réunion mais nous n'avions pas encore lancé la DSP, nous étions en phase préparatoire. La commission nationale du débat public a accepté mais a précisé qu'il faudrait le faire.

Entre-temps, la communauté urbaine a été saisie du dossier et le président a demandé à surseoir encore un peu à cette affaire.

Je dois vous dire, pour avoir fait les transferts de charges, que pour la communauté urbaine il n'est pas facile de comprendre la gestion des ports de plaisance sur le littoral. Il y a une multiplicité de ports et il faut donc que la communauté urbaine et l'administration en charge de la gestion des ports se mettent au goût du jour pour essayer de comprendre exactement ce qui se passe avant d'avancer dans ce dossier.

Le préfet de l'époque, monsieur Vian, avait demandé à ce que la DDE se retire de la mission qui lui était impartie, en disant que la DDE n'avait pas un rôle de mercenaire à jouer, alors que c'était le préfet précédent qui nous avait demandé de travailler avec elle.

Cela n'a pas avancé pour l'instant, nous devons reprendre les négociations avec la DDE qui a accepté de revenir à la table et de nous aider pour monter le dossier. Nous en sommes là actuellement mais ce dossier est en pleine évolution, il va redémarrer incessamment. Il n'y a aucune ambiguïté.

De plus, monsieur le préfet nous a écrit en 2007 en nous demandant d'arrêter le PLU parce que l'OIN arrivait, il ne fallait plus qu'on travaille sur le PLU. Nous avons une lettre, depuis novembre 2007 la commune a arrêté l'élaboration du PLU. Nous allions le présenter fin 2007/2008 parce que le port ne peut se faire que si le PLU est arrêté.

Nous en sommes là. Nous recommençons tout doucement à travailler sur notre PLU. Ce PADD a été voté à l'unanimité.

M. GAECHTER.- Cela correspond à la question que j'ai posée, elle n'était pas innocente dans le sens où, en 2001, lorsqu'il y a eu la commission nationale du débat public sur le port de Nice, il y avait eu des réunions sur Saint-Laurent-du-Var, il y avait des projets sur Saint-Laurent-du-Var ; ma question est forcément un peu liée aussi à cette période, et ce que vous dites, à savoir qu'il s'agit d'un port de plaisance et que vous maintenez que ce sera un port de plaisance, me rassure aujourd'hui, on verra si cela se vérifie dans le temps.

M. REVEL.- Un port de commerce est techniquement infaisable à ce niveau, il n'y a pas assez de fond. Ce sont des fonds de 5 mètres sur un plateau littoral, sur 20 hectares, on ne peut faire qu'un port de plaisance.

M. GAECHTER.- Je vous remercie de votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Le débat est clos.

Le conseil communautaire prend acte.

Je passe maintenant la parole à Antoine Véran pour la délibération n° 10.1.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR ANTOINE VERAN,
10^e VICE-PRESIDENT**

**10.1 Sécurisation des systèmes d'information de Nice Côte d'Azur -
Modification de la délibération n° 10.2 du conseil communautaire
du 18 décembre 2006**

M. VERAN.- Il s'agit simplement d'une délibération d'ajustement et de reprise de la délibération n° 10.2 du 18 décembre dernier, pour répartir entre fonctionnement et investissement la charge correspondant à la sécurisation des systèmes d'information.

La délibération n° 10.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR HERVE PAUL,
13^e VICE-PRESIDENT**

13.1 Programme de lutte contre les inondations du secteur de Saint-Isidore/Lingostière dans la plaine du Var - Aménagement du vallon Lingostière - Lancement de la procédure de concertation publique - Enquêtes conjointes de déclaration d'intérêt public et de déclaration d'utilité publique

M. PAUL.- Chers collègues, il s'agit dans cette délibération de lancer les procédures de concertation publique et d'enquêtes conjointes de déclaration d'intérêt public et de déclaration d'utilité publique en vue de réaliser des travaux de sécurisation du vallon de Lingostière, travaux prévus dans le cadre du PAPI, le programme d'actions et de prévention des inondations, suite au plan de prévention des risques d'inondation du fleuve Var.

Il y a un avis favorable de la commission eau et assainissement.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

M. CUTURELLO.- Monsieur le Président, dans la liste des considérants il y a peut-être un oubli puisqu'il n'est pas fait référence, concernant le plan de prévention des risques d'inondation, au porté à connaissance établi par l'État le 18 juillet 2008. C'est quand même aujourd'hui le document de référence et c'est un document qui est opposable.

M. PAUL.- En effet, vous avez raison, il est fait état dans les considérants de la mise en chantier et de la mise à jour du PPRI en décembre 1999, mais pas du porté à connaissance de monsieur le préfet. On visera ce porté à connaissance, vous avez raison.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autre observation, je mets aux voix.

La délibération n° 13.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à madame la vice-présidente Estrosi-Sassone.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,
15^e VICE-PRESIDENTE**

15.1 Développement de l'habitat - Avenant n° 1 à la convention générale de délégation de compétence pour la gestion et l'attribution des aides à la pierre

Mme ESTROSI-SASSONE.- Il s'agit de l'avenant n° 1 à la convention générale de délégation de compétence pour la gestion et l'attribution des aides à la pierre. Ces avenants sont présentés tous les ans par rapport à cette délégation de compétence et visent à réactualiser les objectifs quantitatifs au niveau des aides à la pierre.

Monsieur Cuturello veut intervenir.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de présenter l'ensemble des dossiers, ensuite vous répondrez globalement aux interventions.

15.2 Développement de l'habitat - Avenant n° 2 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

Mme ESTROSI-SASSONE.- Il s'agit de l'avenant n° 2 à la convention pour la gestion des aides à la pierre dans le secteur de l'habitat privé.

15.3 Développement de l'habitat - Commune de Nice - Quartier de l'Ariane - Reconnaissance de l'intérêt communautaire d'une étude préalable à une opération programmée d'amélioration de l'habitat pour les copropriétés dégradées - Lancement d'un appel d'offres ouvert

Mme ESTROSI-SASSONE.- Il s'agit de la reconnaissance de l'intérêt communautaire d'une étude préalable à une opération programmée d'amélioration de l'habitat pour les copropriétés dégradées dans le quartier de l'Ariane, reconnaissance de l'intérêt communautaire puisque dorénavant tous les projets de renouvellement urbain sont de compétence communautaire et sont portés directement par Nice Côte d'Azur ; et lancement d'un appel d'offres ouvert par rapport à une étude préalable qui avait déjà été faite quant au diagnostic de ces copropriétés dégradées situées dans le quartier de l'Ariane, mais cette étude était partie avant que ne soient prises en compte les considérations du Grenelle de l'environnement. Cette étude a pour but de compléter l'étude préalable déjà faite.

M. LE PRESIDENT.- Sur l'ensemble de ces dossiers présentés par madame la vice-présidente, qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Cuturello, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Sur la délibération n° 15.1, madame la vice-présidente, il s'agit d'un avenant habituel, dites-vous, à la fois on peut observer les réalisations 2008 et ce qui est prévu pour 2009.

Je note dans votre délibération tout d'abord qu'en 2008, 310 logements sociaux ont été réalisés : 99 prêts locatifs sociaux, 145 prêts locatifs à usage social et 66 prêts locatifs aidés d'intégration. Le reste porte sur le secteur privé avec 392 logements propriétaires bailleurs sur lesquels il y a eu des interventions.

D'une part, je trouve que 310 logements sociaux produits au cours de l'année dernière c'est peu au regard des besoins du périmètre de la communauté urbaine, et il est dommage que monsieur Nègre soit parti puisque, si c'est vrai qu'il faut atteindre les 20 % de logements sociaux en 2020, il est néanmoins vrai qu'il y avait un plan pour atteindre cet objectif et qui fixait des objectifs annuels qui, pour l'ensemble du département, se situaient autour de 2 500 logements par an depuis le vote de la loi et, en ce qui concerne notre secteur, à peu près 1 250 logements par an. Nous en sommes extrêmement loin.

D'autre part, je note qu'en 2008 la totalité des crédits qui avaient été prévus n'ont pas été consommés. Voilà la difficulté dans laquelle nous sommes : afficher d'un côté que c'est une priorité extrêmement importante, la première pour répondre aux besoins de nos concitoyens, quand semble-t-il l'ensemble des crédits qui avaient été mis à disposition n'ont pas été consommés l'année dernière. J'espère que c'est la dernière fois que cela arrive parce qu'il y a eu des périodes où une grande partie des crédits n'étaient pas consommés, cela avait baissé, on était arrivé à une situation un peu plus normale, mais là ça continue.

L'autre élément porte sur les prévisions de 2009. Vous rappelez dans l'article 1-2 de la convention les objectifs prévisionnels pour l'année 2009 qui étaient envisagés dans le cadre de la convention générale du 29 janvier 2007, à savoir, quand on fait l'addition, 785 logements sociaux prévus par le plan. Si l'on ajoutait les logements prévus dans le cadre du plan de relance, on arriverait à 913 logements. Sauf que, dans les moyens mis à disposition du délégataire par l'État (c'est l'article 3 du plan), quand on fait le total, on arrive à 383 plus les 100 de la Foncière Logement, soit 483 logements. Nous n'en sommes même pas à la moitié de ce qu'il faudrait faire chaque année pour atteindre l'objectif de 20 %. C'est donc notoirement insuffisant.

D'ailleurs le budget que vous proposez dans la règle 3-2, l'enveloppe pour 2009 de 7 142 000 euros, si on la compare à ce qui a été réalisé et consommé en 2008, on remarque une augmentation de 32 %, ce qui est bien mais qui là aussi est tout à fait insuffisant.

Pour ce qui nous concerne, bien sûr tout logement social nouveau supplémentaire est bienvenu dans la situation actuelle, mais le plan qui est prévu là est très en dessous des besoins et du plan qu'il faudrait suivre chaque année pour pouvoir espérer atteindre les 20 % en 2020, et donc éviter des pénalités pour les communes dont

certaines pour le moment semblent considérer que, comme la pénalité est modeste, il vaut mieux payer une pénalité que d'avoir des logements sociaux sur son territoire. Je sais que vous êtes attachés à essayer de débloquer cette situation, je le reconnais, mais là on est très en-deçà de ce qu'il faudrait faire.

C'est la raison pour laquelle, nous ne pouvons pas être contre puisqu'on construit des logements sociaux mais, comme c'est insuffisant, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

La suivante concerne le logement privé mais c'est de même nature. Nous nous abstiendrons sur l'ensemble de ces deux dossiers.

Mme ESTROSI-SASSONE.- J'ai l'impression toujours de répéter les mêmes choses avec vous, monsieur Cuturello, cela devient récurrent.

M. CUTURELLO.- C'est vrai, madame, mais les choses changent peu.

Mme ESTROSI-SASSONE.- C'est votre interprétation des chiffres, des délibérations. Encore une fois, le mandat pour lequel nous avons toutes et tous des responsabilités court jusqu'en 2014. On verra si en 2014 les objectifs quantitatifs annoncés seront effectivement réalisés. Il est difficile de faire des comparatifs et de se baser d'une année sur l'autre. D'autant plus qu'on met aujourd'hui les moyens à notre disposition, en particulier avec Alain Philip, pour que dans le cadre du PLU de la ville de Nice mais je pense aussi d'un certain nombre de PLU des communes de la communauté urbaine, nous puissions mobiliser tous les outils, notamment dans le domaine du foncier, qui vont nous permettre d'avancer et de poursuivre les efforts que nous avons accomplis jusqu'alors, qui peuvent être considérés toujours comme modestes, modiques, mais qui, vu d'où l'on parlait, sont assez importants, surtout quand on voit aujourd'hui comment l'ensemble des maires concernés s'approprient le logement social et considèrent qu'effectivement sur leur territoire c'est devenu l'une des priorités et des préoccupations majeures de leurs administrés.

Je pense aussi que quand nous aurons mobilisé tous les outils à notre disposition pour agir sur le foncier, nous serons à même de mettre en place une stratégie foncière ambitieuse, durable, pérenne, qui nous permettra de faire en sorte que ces efforts, dans quelques années, à moyen terme, produisent véritablement leurs effets et nous permettent de tenir les objectifs que nous nous sommes fixés, et face auxquels nous ne reculerons pas. Encore une fois aujourd'hui pour l'année 2009, quand le président annonce 3 000 logements sur le territoire communautaire, et pas sur la ville de Nice, parce qu'avec monsieur Allemand on fait un amalgame, on parle toujours de la ville de Nice, c'est le territoire communautaire, il a toujours été question du territoire communautaire, ne serait-ce que parce que l'habitat est de compétence communautaire, donc, quand on annonce 3 000 logements, aujourd'hui oui effectivement, à ce jour, fin mars 2009, il y a 3 000 logements en production qui sont comptabilisés au titre de l'année 2009.

La production c'est quoi ? C'est la construction neuve, c'est l'acquisition-amélioration, c'est la réhabilitation. C'est la définition de la production. Il y a 2 000 logements en réhabilitation, essentiellement sur la ville de Nice mais aussi sur la commune de Vence, sachant qu'on a terminé un programme sur Cagnes-sur-Mer en termes de réhabilitation, et il y a pratiquement 980 logements

aujourd'hui en acquisition-amélioration et construction neuve pour l'année 2009. Que cela vous plaise ou non, c'est une réalité. Nous ne sommes qu'à la fin du premier trimestre 2009 et nous pensons bien que, d'ici là, les opérateurs sociaux, les bailleurs viendront également nous proposer d'autres projets qui pourront encore être financés au titre de l'année 2009 à travers les enveloppes de la délégation de l'aide à la pierre. On appréciera le fait que vous vous absteniez sur ces deux avenants qui sanctuarisent les crédits pour l'année 2009 dans le domaine de la construction et de la production de logements, mais c'est une réalité, ne vous en déplaie.

Et puis, encore une fois, l'habitat privé est absolument indispensable pour ce que nous faisons dans le parc public parce que, comme nous avons aussi une problématique qui est celle du foncier qui est rare et cher, nous avons besoin d'intervenir sur le levier de l'habitat privé et de continuer à jouer sur la vacance des logements et, en même temps, sur l'indignité et l'insalubrité, parce que souvent cela va de pair, on a un logement vacant dans le parc privé parce qu'il se trouve en même temps être insalubre et indigne, et qu'avec les aides importantes que l'on met à disposition des propriétaires, qu'ils soient bailleurs ou occupants, à la fois par l'ANAH et par la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, on peut penser qu'il y aura encore plus de propriétaires qui vont se lancer dans ces opérations de remise sur le marché des logements vacants et aussi de remise aux normes de sécurité, de confort, de réhabilitation de façades des logements dans le parc privé.

Encore une fois, vous siégez au conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat, vous siégez au bureau de Côte d'Azur Habitat, vous voyez qu'on ne cesse de présenter des délibérations qui touchent, je vous l'accorde, plus particulièrement à la réhabilitation, mais c'était là notre feuille de route première et prioritaire. Pour autant, pour l'année 2009, Côte d'Azur Habitat qui au cours des dernières années ne construisait plus, bon an mal an, que trente à quarante logements par an, voire moins, et qui était en dessous de ce que doit faire le principal bailleur social du département, principal opérateur historique, annonce un chiffre de production qui est réel et réalisable - il ne s'agit pas d'annoncer des objectifs dont on sait pertinemment qu'on ne les tiendra pas - qui est à ce jour de 382 logements pour la seule ville de Nice, sachant que l'on en a aussi sur d'autres communes qui ne sont pas forcément dans la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, et que ce chiffre est également relayé par l'ensemble des autres bailleurs sociaux qui interviennent aussi.

Vous ne cessez de voir, en tout cas si vous n'y assistez pas, de nouvelles inaugurations, qui certes étaient déjà parties avant, en attendant la machine est repartie, la chaîne du logement qui doit absolument fonctionner est de nouveau en marche. Nous avons du retard à rattraper, c'est certes un constat que tout le monde fait, nous avons aujourd'hui une volonté politique forte d'aller dans ce domaine-là avec de véritables réponses, avec une volonté d'intervenir sur tous les segments du logement, ce n'est pas seulement le logement social en tant que tel, c'est le logement intermédiaire, c'est d'autres dispositifs qui peuvent être des maisons-relais, des résidences sociales dont on a besoin en termes d'hébergement, c'est aussi le volet de l'accession à la propriété qui était complètement absent dans le premier PLH, qui sera l'un des volets prioritaires de notre second PLH qui, je vous le rappelle, ne sera adopté, en tout cas on vous le présentera à l'adoption, que dans le courant de l'année 2009 pour être mis en œuvre en 2010, avec de l'accession sociale à la propriété qui fait cruellement défaut sur notre territoire, parce que cela permet de faire sortir des gens du logement social pour pouvoir accéder à la propriété, avec par exemple une

opération que va lancer Côte d'Azur Habitat en PSLA (prêt social location accession) : on est d'abord locataire et, au bout de cinq ans, voire avant, on transforme cela en devenant propriétaire. Cela a aussi une incidence pour le bailleur parce qu'au bout de cinq ans, si la personne n'a pas la capacité de devenir propriétaire, elle doit être relogée dans le parc social du bailleur qui met en place l'opération.

Encore une fois, quand on vous parle d'opérations aujourd'hui, ce sont des opérations financées, pas des opérations qui sortent de terre en 2009. Une opération de logement nécessite au bas mot deux ans pour pouvoir sortir de terre. Là aussi on se donne rendez-vous pour 2009 en 2011, pour voir la réalisation de ces opérations directement sur le terrain, à l'échelle de l'ensemble des communes de la communauté urbaine. Il y a aujourd'hui des communes qui vont de l'avant, par exemple Levens se lance dans un programme ambitieux de trois logements complètement intégrés à l'environnement, répartis sur le territoire de la commune pour apporter des réponses à toutes les catégories de population, il y a beaucoup d'autres maires qui font des efforts, nous continuerons dans ce sens et la population en sera témoin, monsieur Cuturello (*applaudissements*).

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Cuturello, intervenez le plus souvent possible, cela nous permettra toujours de démontrer de quel côté se situe la compétence.

Merci. Je vais donc mettre aux voix l'ensemble des rapports présentés par madame la vice-présidente.

La délibération n° 15.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent :

- ***Mme ALINAT***
- ***M. ALLEMAND***
- ***M. CUTURELLO***
- ***Mme DUEZ***
- ***M. GAECHTER***
- ***M. INJEY***
-

La délibération n° 15.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent :

- ***Mme ALINAT***
- ***M. ALLEMAND***
- ***M. CUTURELLO***
- ***Mme DUEZ***
- ***M. GAECHTER***
- ***M. INJEY***
-

La délibération n° 15.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Je demande maintenant à Roger Martin, président de la commission « aménagement », de nous présenter le dossier 29.1.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR ROGER MARTIN,
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

29.1 Commune de Beaulieu-sur-Mer - Révision simplifiée du plan d'occupation des sols - Retrait de la délibération n° 29.1 du conseil communautaire du 30 janvier 2009

M. MARTIN.- Il s'agit du retrait de la délibération n° 29.1 du conseil communautaire du 30 janvier 2009 concernant la révision simplifiée du plan d'occupation des sols de la commune de Beaulieu-sur-Mer sur le site de l'hôtel Métropole.

Depuis le vote du 30 janvier sont intervenus trois éléments :

- un recours contentieux a été déposé à l'encontre de l'avis favorable de la commission départementale d'équipement commercial,
- le préfet des Alpes-Maritimes a informé, par courrier en date du 19 février 2009, le président de Nice Côte d'Azur de sa demande d'une commission d'inspection conjointe du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et du ministère de la culture et de la communication sur les impacts de ce projet compte tenu des enjeux environnementaux, patrimoniaux et culturels,
- enfin, par courrier du 18 mars 2009, le directeur général de l'hôtel Métropole a demandé au maire de Beaulieu de retirer la demande de permis de construire du projet concerné en attendant les résultats de la mission d'inspection.

Il est donc demandé à l'assemblée de dire qu'il est opportun, compte tenu de ces nouveaux éléments, de retirer la délibération n° 29.1 du 30 janvier 2009 dans laquelle le conseil communautaire a approuvé la révision simplifiée du plan d'occupation des sols de Beaulieu-sur-Mer.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?
Pas d'intervention. Je mets aux voix.

La délibération n° 29.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Avant de terminer la séance, madame le maire de Coaraze a demandé la parole.

Mme GIRAUD-LAZZARI.- Vous avez parlé de respect de l'engagement et de respect de la parole donnée, je vais essayer de l'imager.

Monsieur le Président, mes chers collègues, dans cette enceinte je représente une commune dont les habitants et les élus ont, comme vous le savez, clairement et à plusieurs reprises, manifesté leur volonté de voir corriger un rattachement intercommunal contre nature à Nice Côte d'Azur.

Aussi, cette journée du 27 mars 2009 est-elle un peu particulière. Elle marque la mise en discussion à Paris, à l'Assemblée nationale, d'une proposition de loi qui vise à rendre possible la sortie d'une communauté urbaine de communes dans la situation de Coaraze. Ce texte, présenté par vous, monsieur le Président, et par monsieur le président du conseil général des Alpes-Maritimes Éric Ciotti, permettrait, s'il est adopté, de rendre à mon village la liberté de sortir d'une intercommunalité dans laquelle son enclavement de fait lui interdit de trouver sa place dont il a été privé par la transformation de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur en communauté urbaine.

C'est un acte politique auquel je tiens à rendre hommage, au nom de tous les Coaraziens. Pour la première fois, une perspective concrète de résoudre une aberration administrative s'ouvre pour ma commune. Vous comprendrez que j'y suis très sensible. Pour la première fois, par delà toutes les réticences technocratiques, un espoir se dessine, celui de voir les engagements que vous avez pris devant eux, et dont comme eux-mêmes je vous sais gré, monsieur le Président, ne pas rester lettre morte. Bien entendu il ne s'agit que d'une toute petite étape sur un chemin encore long.

Monsieur le Président, mes chers collègues, aujourd'hui Coaraze et ses habitants ont plus que jamais besoin de votre soutien. Cette confiance qu'ils placent en vous pour sortir d'une impasse ne doit pas être déçue.

Je vous remercie (*applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT.- Madame le maire de Coaraze et chère Monique, je m'y étais engagé, moi-même j'avais trouvé comme une sorte d'anomalie par rapport à la carte territoriale et en tout cas à la nature d'un bassin de vie, d'emploi, de communauté de destin aussi qui est celle de la vallée du Paillon que j'aime beaucoup et dont j'ai l'honneur d'être le député, que la commune de Coaraze soit intégrée simplement parce qu'un sentier pédestre par le col de Rocca Sparviera la reliait à Duranus, alors que son accès naturel fait d'elle une commune du Paillon. Je comprends donc qu'il ait pu y avoir une émotion de la part de Coaraziens. La loi étant ce qu'elle est, malheureusement elle ne vous a pas permis d'obtenir gain de cause pour être rattachés à la communauté de communes des Paillons, mais je ne m'y suis jamais opposé et nous avons regardé à plusieurs reprises avec vous-même, avec monsieur le préfet et même avec monsieur le secrétaire d'État aux collectivités territoriales Alain Marleix, lorsqu'il est venu, de quelle façon cela pourrait s'opérer.

En accord avec lui, nous avons déposé une proposition de loi. Soit elle sera inscrite à l'ordre du jour du Parlement, soit si le texte émanant des propositions Ballardur sur la réforme territoriale de notre pays arrive rapidement en discussion, elle pourrait être intégrée à ce texte, mais en tout cas je serai attentif à ce que la volonté de chaque commune soit respectée.

De toute façon je suis à peu près persuadé que l'ordre normal des choses fera que soit par convention, soit parce que les choses se construiront ainsi dans les années qui

viennent, notre périmètre tendra forcément à s'élargir. Nous sommes désormais la seule communauté urbaine du département, nous avons vocation à devenir métropole et déjà d'autres communes du département me font savoir qu'elles souhaiteraient bien évidemment pouvoir nous intégrer. Nous discuterons de ce choix avec les maires, qui sont les seuls décisionnaires, au conseil des maires, avant de le soumettre au conseil communautaire. Cela veut dire que, pour moi, la liberté absolue du choix légitime de chaque commune est importante, aussi bien dans un sens que dans l'autre, et j'espère que demain des modifications législatives pourront vous donner cette liberté.

En tout cas je vous remercie pour cette déclaration qui nous touche beaucoup et qui vous démontre, par leur réaction, que tous les conseillers communautaires ici ne réagissent pas de manière sectaire et dogmatique mais dans le respect de l'identité de chacune des communes de notre communauté urbaine.

Mes chers collègues, je vous remercie. C'était notre premier budget, c'était une séance de qualité, tant dans les échanges que dans les réactions des uns et des autres. Avant de clôturer la séance, je vous donne rendez-vous pour notre prochain conseil qui se tiendra le vendredi 26 juin à 8 h et je vous souhaite une très bonne journée.

☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 11 h 35